



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Des villes et villages engagés

*pour un cadre de vie préservé*







# Sommaire

**3** Edito de Thibaut Beauté, Président du CNVVF

## Le label de la qualité de vie

**4** Un plaidoyer pour la nature en ville

## Biodiversité

- 6** Connaître, pour mieux préserver
- 8** Une protection nécessaire, source de qualité
- 10** Une invitation à la nature en ville
- 12** Eveiller la prise de conscience

## Ressources naturelles

- 14** Le sol, support de paysages
- 16** Désimperméabilisez les sols !
- 18** Valoriser les eaux pluviales
- 20** De l'eau, à la goutte près !
- 22** Reconquérir le bord de l'eau
- 24** Une gestion raisonnée des intrants
- 26** Les déchets verts, une matière précieuse

## Aménagement durable

**28** Des centres-villes attractifs

## Tourisme de proximité

**30** Un label au service du territoire

## Rencontre avec Atout France

**32** Donner plus de place à la nature

## Rencontre avec ADN Tourisme

**33** Le tourisme de demain sera durable ou ne sera pas

## Valorisation touristique

**34** Promouvoir une destination

# Engagés pour un cadre de vie préservé

**A** l'occasion du soixantième anniversaire du CNVVF, nous lançons une série d'ouvrages sur notre label. Ainsi, le premier tome a été consacré à son histoire, son évolution et ses perspectives d'avenir. Ce second tome vous propose un panorama des nouvelles pratiques en matière de gestion environnementale de l'espace public.

Aujourd'hui, la place attribuée aux espaces verts dans l'aménagement des espaces publics a fortement évolué, des jardins privés ou publics à forte valeur ornementale aux trames vertes et bleues multifonctionnelles. Les attentes sociologiques également avec l'évaluation des services écosystémiques rendus par la biodiversité et la mise en connectivité des fonctionnalités urbaines.

Les organisations et les formes de management ont changé en développant la transversalité des pratiques et des métiers pour gérer et optimiser à la fois les moyens mais aussi les ressources qui se raréfient. Face aux changements climatiques, la gestion de l'eau et de la biodiversité ont fait naître une prise de conscience sur les enjeux qu'elles représentent pour notre avenir.

L'aménagement de l'espace public est l'occasion de repenser le cycle de l'eau à l'échelle du paysage en redécouvrant des pratiques oubliées ou en développant de nouveaux outils technologiques basés sur une meilleure connaissance scientifique alliée à l'observation. Ainsi, une révision de la pédologie et de l'hydrologie, par exemple, réactualise la perméabilité des sols en zone urbaine.

Mais le sol n'est pas quelque chose d'inerte et la vie que l'on se doit d'y entretenir est déterminante à un équilibre indispensable pour voir la végétation s'y développer. Le cycle de la biomasse sera l'occasion de créer un écosystème et de gérer les ressources durablement sans intrant et sans export tout en étant économe sur le plan énergétique.

La création, ou mieux, la protection des milieux favorables à la biodiversité ne peuvent être bénéfiques sans une bonne connaissance de celle-ci grâce à des inventaires et à une diffusion de la connaissance par des outils de médiation culturelle. Mais tout ceci n'a de sens que si ces nouveaux aménagements répondent à des aménités tant attendues par les habitants que ce soit sur le plan de la santé ou encore de l'économie. Les services rendus, de la pollinisation à la tempérance du climat ou encore de la qualité de l'air, sont nécessaires au bien-être humain en agissant notamment sur la santé.

La réussite dans l'aménagement des espaces urbains apportera une qualité de vie qui sera facteur d'attractivité économique notamment touristique pour les villes et villages de demain. La valorisation de ces patrimoines qu'ils soient historique, végétal, ou humain se doit de raconter des histoires qui nous sont chères et qui nous apportent apaisement et sérénité dans nos vies trépidantes. C'est pourquoi notre label, qui concerne aussi bien les villes que les villages, s'est adapté en permanence pour mesurer et évaluer, grâce à un référentiel pertinent, les nouvelles politiques publiques mises en œuvre pour répondre à la satisfaction des populations.

Dans ce deuxième tome, nous avons voulu vous offrir un document prospectif des pratiques actuelles afin de les partager avec le plus grand nombre. Je remercie les villes et villages qui témoignent de leur engagement et les auteurs, et je souhaite que cet ouvrage réponde à vos attentes en vous souhaitant une bonne lecture.

Thibaut Beauté,  
Président du CNVVF

---

© CNVVF - Tous droits réservés  
 Dépôt légal octobre 2020  
 ISBN N° 978-2-917465-71-4  
 Ouvrage réalisé sous la direction de Martine Lesage  
 Edité par Les Editions de Bionnay  
 493 Route du Château de Bionnay  
 69640 Lacenas  
 Tél. 04 74 02 25 25 - Fax 04 37 55 08 11  
 Président : Erick Roizard  
 Directeur général : Martine Meunier  
 Rédaction : Marie Lemouzy, Stéphanie Pioud, Germain Granger  
 Réalisation graphique : Alexandra Benso  
 Imprimé en France  
 Imprimerie Chirat  
 Saint-Just-la-Pendue





## Le label de la qualité de vie

# Un plaidoyer pour la nature en ville

Garant de la qualité de vie, le label national Villes et Villages Fleuris encourage depuis toujours les communes à fleurir et globalement à végétaliser leur territoire. Il est vrai que les bienfaits de la nature sont nombreux, tant au niveau sanitaire, environnemental, sociétal ou encore économique. Il est ainsi aujourd'hui temps d'accorder à la nature la place qu'elle mérite au cœur de nos communes.

À l'heure du réchauffement climatique où les étés sont de plus en plus caniculaires, les citoyens sont, chaque année, plus nombreux à revendiquer une commune plus verte, avec davantage d'espaces verts. Les résultats des études menées régulièrement par l'Unep-Ilop sont sans appel. Si plus de 92 % des Français pensent qu'il n'y a pas assez de nature en ville, 93 % estiment même que l'accès aux espaces verts est un droit

civique. Conséquence, 80 % souhaitent vivre à proximité d'un espace vert, et 50 % sont convaincus que la ville du futur sera forcément végétale et écologique. Cette prise de conscience s'est d'ailleurs fortement accentuée avec le confinement qui a été imposé aux Français pendant plus de deux mois à la suite de l'épidémie de Covid-19. Les citoyens, qui ont été le plus privés de parcs et de jardins publics, ont, pour la plupart, soufferts de cette situation. Selon l'enquête menée post-confinement par l'Observatoire des villes vertes (Unep et Hortis), 69 % des Français ont ainsi déclaré que les espaces verts publics leur avaient manqué durant cette période. Un ressenti d'autant plus fort chez la jeune génération, qui fréquente le plus les parcs et les jardins.

## Un facteur de bien-être et de santé

Si la place de la nature est devenue au cours de ces décennies une préoccupation majeure pour les Français, c'est parce qu'ils sont conscients des bienfaits que procurent au quotidien les espaces verts. D'après une étude du cabinet Asterès, ces espaces auraient une influence directe sur la santé des citoyens. Ceux qui vivent près d'un parc ou jardin reconnaissent être en meilleure forme. La prévalence des maladies courantes, comme l'hypertension artérielle et l'asthme, diminuerait pour ceux qui fréquentent un environnement naturel. Sans compter que la présence d'un parc encourage l'activité physique (running, marche, yoga, parcours de santé...), contribue à réduire tous types de stress et favorise ainsi le sentiment de bien-être. Le contact même visuel avec le

végétal participerait à un phénomène psychologique que l'on appelle la 'récupération au stress'. Le cabinet Asterès estime d'ailleurs que l'augmentation des espaces verts en ville pourrait permettre d'économiser 94 millions d'euros en dépenses de santé. Enfin, les espaces verts sont également des lieux favorables aux rencontres et rassemblements, et contribuent ainsi à lutter contre l'isolement social. Les parcs et jardins publics sont ainsi propices à des pratiques sociales plaisantes qu'elles soient collectives (pique-nique, balades...) ou individuelles (lecture, contemplation). Et invitent tout simplement à se reconnecter à la nature, à son rythme, à ses saisons...



© Ville de Saint-Brieuc



© Ville de Nevers

## Un impact sur la qualité de l'air et le climat

La présence de parcs et jardins a ainsi un impact indéniable sur la qualité de vie de ses habitants au quotidien. Car la verdure en ville a des bienfaits sanitaires connus. Ainsi, elle améliore la qualité de l'air grâce au stockage de carbone (CO<sub>2</sub>), ce qui constitue un moyen de lutte efficace contre la pollution atmosphérique. Selon des études scientifiques, 30 chênes âgés de 25 ans peuvent, par exemple, piéger annuellement 7 kg de PM 10 (particules fines, très fines et ultrafines qui peuvent pénétrer dans les bronches). Un argument de poids quand on sait que la pollution atmosphérique est le premier fléau sanitaire mondial. De surcroît, la nature joue également un rôle indéniable dans le rafraîchissement de l'air. Alors que les étés caniculaires se répètent, les collectivités ont tout intérêt à planter des arbres. En effet, en milieu urbain, le phénomène de canicule, combiné à l'effet d'îlot de chaleur,

amène à des températures étouffantes, de jour comme de nuit. Il est aujourd'hui prouvé que l'arbre permet de réguler en partie les températures. En consommant l'énergie solaire tout en créant de l'ombre, arbres et végétaux font ainsi baisser les températures de façon efficace. De plus, redonner une place centrale à la nature favorise également la biodiversité. Gestion différenciée des espaces verts, plantation de vergers dans l'espace public, recours aux plantes mellifères pour développer la présence des insectes pollinisateurs, aménagement des parcs urbains (hôtels à insectes), création d'écosystèmes... sont autant d'alternatives possibles pour favoriser la diversification des espèces tant végétales qu'animales.

## Un outil pour l'attractivité du territoire

Autre effet positif de la nature, elle reste un levier d'attractivité pour une destination. La preuve : pour plus de 8 Français sur 10, la proximité d'un espace vert s'avère être un critère important dans le choix de son habitation. D'ailleurs, parcs et jardins tendent globalement à accroître localement les prix des logements. Une enquête nationale menée par l'agence immobilière Lagenceblue.fr révèle même que, suite au confinement, le jardin et les espaces extérieurs vont prendre une place aussi importante que l'habitation dans les années à venir. Ainsi, 53 % des personnes interrogées affirment que la surface extérieure est aussi importante que la surface intérieure dans le cadre d'un futur projet immobilier.

Au final, une commune verte où les aménagements paysagers sont nombreux, séduira davantage de nouveaux habitants qu'une cité grise. Car le végétal demeure un vecteur indéniable

d'embellissement. Mise en valeur du patrimoine bâti par un écrin végétal, réhabilitation des espaces délaissés, aménagement de nouvelles infrastructures vertes (parcs, berges et noues végétalisées, coulées vertes...), sont tout particulier apporté aux entrées de villes... contribuent à renouveler l'image d'une destination et à la rendre plus attractive.

Sur le plan de développement touristique, la présence de la nature ouvre également à de nouvelles opportunités. En effet, elle permet aux destinations de diversifier leur offre pour séduire un plus large public, parfois de se repositionner et au final d'optimiser les retombées économiques sur leur territoire. D'autant que la nature peut être le support de nouvelles activités récréatives de plein air, sur l'eau, en vélo... qui permettent de découvrir et pratiquer différemment un territoire.

## Une carte à jouer pour toutes les communes

Si l'accès à la nature est un besoin fondamental pour la majorité des Français depuis longtemps, le confinement a fortement exacerbé cette envie notamment pour les citoyens, qui sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à vouloir vivre au vert. Un sondage OpinionWay révèle même qu'aujourd'hui, un Français sur trois dit avoir l'intention de quitter la vie urbaine pour rejoindre la campagne. Les communes, qui bénéficient d'un environnement naturel, ont ainsi une carte à jouer en proposant un cadre de vie de qualité qui répond aux nouvelles attentes des Français. Dans cette optique, fleurissement saisonnier, ambiance paysagère spécifique, mise en valeur du

patrimoine historique et architectural, propreté des espaces publics, préservation de la biodiversité, respect des ressources naturelles ou encore création d'espaces conviviaux en lien avec le végétal... sont autant d'actions pour créer un environnement accueillant où il fait bon vivre. Le label Villes et Villages Fleuris ayant pour vocation d'accompagner les collectivités dans cette démarche qui doit s'inscrire sur le long terme. Plus que jamais, le paysage, le végétal et le fleurissement demeurent les meilleurs leviers pour développer la qualité de vie et l'attractivité de votre commune.



© Ville de Saint-Brieuc



## Biodiversité

# Connaître, pour mieux préserver

La biodiversité, qui est la diversité du monde vivant, est vitale pour l'équilibre et la santé de nos écosystèmes. Plus elle est importante, plus les équilibres naturels s'installent et s'auto-entretiennent (moins de maladies et de ravageurs). Ainsi, chaque commune, quelle que soit sa taille, est riche d'une biodiversité ordinaire (insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, végétaux...) qui participe à son patrimoine. Aussi faut-il la connaître pour mieux la protéger, la valoriser et mettre en place une gestion adéquate.

**A ce titre, une commune doit réaliser un inventaire faunistique et floristique**, en interne ou par un prestataire. Mieux encore, elle peut le faire de façon participative en lien avec les habitants, engendrant un double bénéfice animation/sensibilisation des citoyens. Cet inventaire, qui permet de répertorier les espèces animales et végétales et de localiser

des sites naturels d'intérêt écologique, est un véritable outil d'aménagement du territoire communal, pour un urbanisme cohérent et respectueux de l'environnement, guidant les orientations d'urbanisme. S'inscrire dans cette démarche est aujourd'hui source d'attractivité : les citoyens cherchent de plus en plus à s'installer dans des villes et villages respectueux et proches de la nature, tout comme les touristes dans leur choix de destination. Autre avantage : les inventaires permettent de définir des actions concrètes en faveur de la biodiversité : révision du PLU avec des zonages spécifiques, déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB), projets d'aménagements urbains ou touristiques... Ils sont aussi un outil précieux pour les agents et techniciens, qui doivent prendre en compte cet environnement dans leur choix de gestion.

## Un fil conducteur pour l'espace urbain

En Côtes d'Armor, la ville de **Saint-Brieuc** (44 372 habitants), labellisée 4 Fleurs et Fleur d'Or profite d'une topographie remarquable, source de paysages contrastés et d'une grande biodiversité : trois vallées, celles du Gouët, du Gouédic et de Douvenant, préservées de l'urbanisation, qui sinuent à travers les plateaux urbanisés. « Cette identité urbaine, où la nature est omniprésente, fait notre force et attire les visiteurs. Pour valoriser les milieux naturels et la biodiversité locale, notamment via une gestion différenciée très pointue, nous avons réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec VivArmor Nature, association spécialisée dans la protection et l'étude environnementale. En plus de découvrir les espèces animales et végétales qu'abrite la ville, cet inventaire nous a permis de réaliser des fiches d'actions

par lieux ou par tâches afin de ne pas faire n'importe quoi, n'importe où. Le fauchage tardif en octobre est aujourd'hui mené au niveau des prairies naturelles, mais aussi des entrées de ville et des accotements routiers. Cette gestion permet d'offrir de nombreux refuges aux papillons et aux insectes » explique Pierre-Damien Leduc, responsable du service 'Parcs, jardins et paysages'. L'achat par la Ville de la Tour de Cesson, une zone Natura 2000 de 13,5 ha et site médiéval marquant l'entrée du port de Légué, va permettre de renforcer cette approche environnementale. Désormais, même le fleurissement saisonnier est guidé par cette identité naturelle qui devient le fil conducteur de la ville : vivaces et annuelles à la silhouette légère se mêlent pour offrir une très grande qualité esthétique.



© Commune de Cheverny



Ville de Vauréal



© D. Morin - Ville de Saint-Brieuc

## Un outil d'aménagement et de gestion du territoire

A **Cheverny** (Loir-et-Cher), commune de 996 habitants labellisée 2 Fleurs et tournée vers le tourisme, l'inventaire écologique réalisé a amené à la prise en compte des corridors écologiques dans les zonages du PLU en révision. Les résultats de l'inventaire ont, par ailleurs, été intégrés aux annexes du PLU. Pour Lionella Gallard, Maire de Cheverny « cette démarche d'inventaire est un fil conducteur pour la politique communale. Elle est source de cohérence des aménagements urbains et fédère les acteurs locaux autour de la biodiversité. Nous avons initié la démarche pour mettre en valeur notre patrimoine communal.

Et pour mettre en valeur son patrimoine, il faut le connaître, ce qui n'était pas le cas de notre patrimoine naturel. Cet inventaire nous a permis de changer nos pratiques de gestion et de plantation des espaces publics et des espaces verts, notamment pour réussir le passage total au 'Zéro pesticides'. Mais il nous a également aidé à faire comprendre, aux habitants, la nécessité de la nature en ville. De plus, il a influencé notre fleurissement qui privilégie désormais des espèces mellifères et accueille des plantes spontanées aux floraisons esthétiques ».

## Une grille d'évaluation des pratiques environnementales

« **Vauréal** (Oise, 15 853 habitants) bénéficie d'un environnement vert, dense et agréable : bois entourant la commune, ronds-points et squares fleuris, larges avenues bordées d'arbres, grands espaces verts... Un patrimoine naturel riche et dense qu'il faut préserver ! Face aux enjeux écologiques, la Ville s'est tournée depuis de nombreuses années vers une gestion différenciée de ses espaces, où nature et infrastructures cohabitent harmonieusement. La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) participatif répond au besoin d'enrichir les connaissances de la commune sur son patrimoine naturel, de façon qualitative et quantitative, puis de mesurer les enjeux et les impacts de ses actions sur la biodiversité. Cartographier les milieux et les habitats existants et réaliser un inventaire naturaliste dans un document structuré et évolutif, tel que l'ABC, constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de gestion du

paysage. En outre, il s'agit de sensibiliser les élus et l'ensemble de la société à la nécessité de préserver notre environnement, d'appréhender le fonctionnement des trames écologiques et les connexions biologiques à l'échelle locale et d'identifier les enjeux de biodiversité sur le territoire. De plus, cela permet de constituer un état initial pour évaluer l'évolution de cette biodiversité et d'avoir une vision prospective : en connaissant mieux nos influences sur les milieux, nous pourrions préconiser des pratiques visant à améliorer notre impact sur la nature. Sans oublier que cet inventaire créé une dynamique locale, en mobilisant les citoyens ainsi que les différents acteurs 'nature' » témoigne Christophe Etchemendy, responsable du service espaces verts de la ville, labellisée 2 Fleurs.



© Ville de Saint-Brieuc



# Une protection nécessaire, source de qualité

Partout dans le monde, les scientifiques s'accordent à dire que la 6<sup>e</sup> extinction massive des espèces vivantes est enclenchée et s'accélère à un rythme vertigineux. Le dernier rapport de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) fait ainsi état de 30 178 espèces menacées d'extinction dans le monde. En France, nous ne sommes pas épargnés : un tiers des populations d'oiseaux ont disparu en 15 ans... Et avec la diminution de la diversité biologique, c'est la diversité génétique qui s'effondre. Ainsi, comme l'affirme la directrice générale de l'UNESCO : « protéger la biodiversité est aussi vital que de lutter contre le changement climatique ».

**Le label Villes et Villages Fleuris encourage ainsi les actions de protection des espèces et des habitats naturels**, qui s'organisent généralement sur la base des éléments de connaissance des espèces et des habitats présents sur le territoire. Si ces actions sont majoritairement portées par l'État et les régions (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux...), les communes peuvent être à l'initiative de mesures spécifiques de protection, souvent dans une logique extra-communale. Tout d'abord, de façon réglementaire : les inventaires faunistiques et floristiques, qui permettent de définir les zones à enjeux, guident

les élus vers l'intégration des résultats dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi...), avec la redéfinition du zonage espace naturel (zone N)/urbain (zone U), le classement d'une haie, d'une mare, d'une prairie, d'un boisement... Ou encore l'annulation ou la modification d'opérations d'urbanisation (site de loisirs, lotissement...) sur des sites sensibles afin de créer des poumons ou coulées vertes. La déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelon local en corridors écologiques protégés par les documents d'urbanisme est également un engagement pour protéger la biodiversité. La création d'un Espace Naturel Sensible (ENS), en lien avec les Départements qui en deviennent gestionnaires, est une autre action pour préserver des sites fragiles. Ensuite, c'est au niveau des choix d'aménagement que les communes peuvent agir : plantations pérennes à base d'une flore locale spontanée et identitaire, installation de couloirs pour la faune (passage avifaune, crapauduc...), aménagements légers au niveau des zones humides pour les valoriser... Enfin, les choix de conception et d'entretien ont tout autant leur importance pour une gestion écologique et différenciée... Ces gestes seront sources d'une biodiversité respectée et en bonne santé.

## Des espaces naturels de proximité

Dans le Calvados, au sud du centre de la ville de **Bayeux**, labellisée 3 Fleurs, les 14 305 habitants profitent d'un grand parc à l'ambiance naturelle, invitant à la détente et aux loisirs, tout en appréciant la silhouette monumentale de la Cathédrale de Bayeux. « En complément des jardins ornementaux qui agrémentent le cœur médiéval, l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Aure, qui s'étend sur 16 ha, diversifie la typologie d'espaces verts, avec une offre de vraie nature profitable aux insectes, oiseaux, batraciens et autres animaux... Cette zone humide d'intérêt a été aménagée avec des pontons, passerelles et allées sablées. C'est le Département qui gère les bords de berges et zones humides, tandis que les agents communaux entretiennent les circulations. Aussi, ce parc naturel est devenu le point de départ d'une promenade en bord de l'Aure qui traverse la commune du sud au nord. De nombreux

petits espaces étaient en effet délaissés ou en friche, tout au long de la rivière, représentant au total 7 ha. Nous nous en sommes servis pour créer des espaces verts de proximité liés entre eux par le chemin de l'eau. Deux mares ont aussi été créées pour favoriser la biodiversité » précise Arnaud Tanquerel, premier adjoint en charge de l'environnement, du sport, des loisirs et de la jeunesse. La préservation des milieux naturels, en particulier des zones humides, est donc la base du développement d'une trame verte et bleue cohérente. D'autant que ces milieux sont très menacés : depuis 1900, 64 % des zones humides mondiales ont disparu. Pourtant, leur rôle est vital : diminution du risque d'inondation, amélioration du cadre de vie, récréation de réservoirs de biodiversité, constitution de réserves d'eau potable...



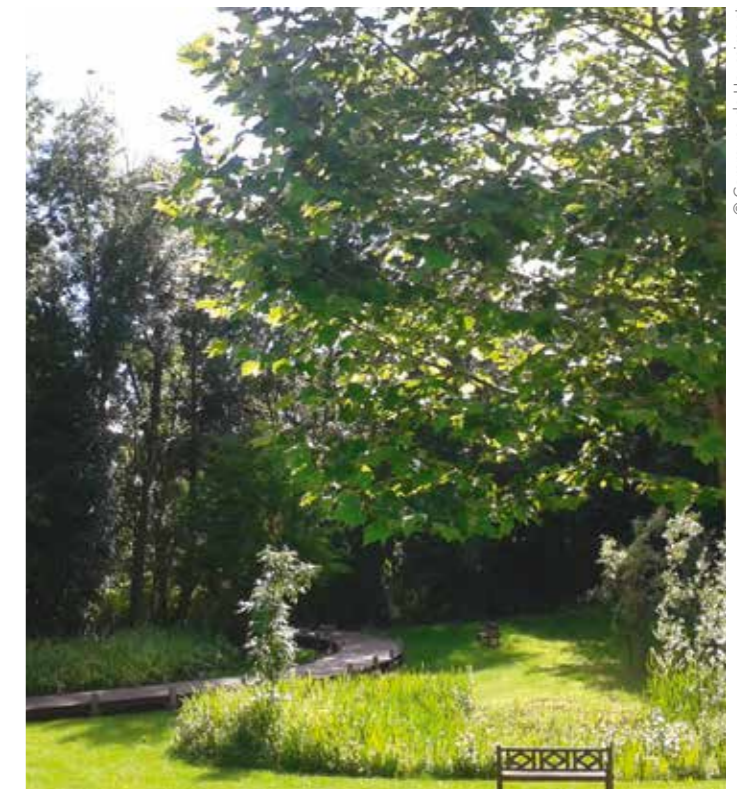
## Une économie de projet et de gestion

Dans le prolongement du Parc de Moine situé en plein cœur de **Cholet**, ville de 56 761 habitants dans le Maine-et-Loire, 14 ha de milieux naturels ont été préservés de l'urbanisation, en périphérie de la ville. « En effet, d'après l'inventaire faune/flore mené par le CPIE Loire Anjou (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), l'espace était particulièrement riche en biodiversité. C'est désormais le parc du Menhir qui s'offre aux habitants » relate Annick Jeanneteau, adjointe au maire de Cholet, ville 4 Fleurs ayant reçu la Fleur d'Or en 2019. « Nous avons modifié à minima les milieux originels et réalisés des aménagements très légers afin de proposer un véritable espace de nature. Trait d'union entre la ville, le lac et le bocage, le parc offre un parcours pédagogique sur la faune et la flore des mares

et des zones humides, participant par ce biais à la sensibilisation des habitants aux questions environnementales. Aussi, nous avons voulu un parc le plus naturel possible et géré de façon extensive, dans un souci d'économie de projet et de gestion » précise Sandrine Jouan, responsable de la Direction des Parcs, jardins et du paysage. La zone humide est gérée en écopâturage les animaux participent à animer le parc et à sensibiliser petits et grands à la nature en ville. Préserver les milieux naturels est donc à l'origine de multiples bénéfices : cela permet d'offrir un espace de nature améliorant le cadre de vie, tout en optimisant le temps d'entretien au regard de la surface proposée !

## Une oasis pour la biodiversité

Labellisé 4 Fleurs depuis 35 ans et Fleur d'Or 2019, le village de **Haussimont**, qui compte 150 âmes, a rapidement pris conscience du déclin de la biodiversité. Situé en plein milieu des plaines cultivées de la Marne, touchées par le remembrement et les pratiques agricoles intensives, nous avons vu peu à peu la biodiversité s'effondrer. Quasiment plus d'abeilles dans les fleurs de colza, des oiseaux toujours moins nombreux avec la disparition des arbres... L'une des premières actions pour protéger cette biodiversité qui disparaissait a été de modifier nos pratiques d'entretien pour passer d'une gestion intensive et systématique, à une gestion écologique et différenciée, plus respectueuse des cycles de la nature, mais également plus économique ! Cette gestion différenciée selon les usages, où le dessin des allées peut varier selon l'envie du gestionnaire d'une année sur l'autre, permet de diversifier les espaces de vie qui arborent une esthétique différente. Il était également important de recréer une mosaïque de milieux différents, accueillant chacun une faune et une flore bien particulière. Ainsi, désormais, les habitants profitent de jardins à thèmes, qui sont autant d'espaces réservoirs et refuges pour la biodiversité : le jardin humide, le jardin sec, le jardin des plantes textiles et tinctoriales, le jardin de la vie, le bois pédagogique, le jardin sensoriel... » témoignent Bruno Roulot, maire, et Martine Roulot, présidente du Comité 'Embellissement'. Depuis, de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes sont revenues. Haussimont est devenue une oasis dans les plaines de Champagne.





# Une invitation à la nature en ville

L'amélioration de la biodiversité, autrement dit l'augmentation du nombre d'espèces animales et végétales mais aussi du nombre d'individus, est une nécessité. Elle est encouragée par la prise de conscience croissante des enjeux à préserver la biodiversité et le besoin de nature des citoyens, notamment urbains souvent déconnectés de leur environnement. Témoins, les chiffres d'un sondage OpinionWay : 86 % des ruraux et 88 % des urbains sont favorables au renforcement de la biodiversité en milieu urbanisé.

**A bien des égards, les actions en faveur de la biodiversité sont bénéfiques.** Tout d'abord, en augmentant la diversité des végétaux présents dans les espaces verts et les massifs, entre arbres, arbustes, grimpantes, rosiers, vivaces ou encore annuelles, la qualité de vos espaces publics s'en trouve augmentée et, cela, au fil des saisons. Un choix pertinent lorsque l'on reçoit des touristes toute l'année. De plus, la diversité variétale permet de

limiter les dégâts causés par l'attaque de ravageurs. Ensuite, le choix d'espèces végétales mellifères et nectarifères, souvent colorées, et la mise en place de prairies fleuries et sauvages apportent une esthétique de nature et offrent une végétalisation à moindre coût. Aussi, qui dit amélioration de la biodiversité, dit augmentation du nombre d'espaces végétalisés, entre parcs naturels, jardins, squares de proximité, promenades et places plantées... Autant de typologies qui viennent étoffer l'offre de nature et développer la trame verte et bleue, en cohérence avec l'échelle communale et supra-communale. A ce titre, le label Villes et Villages Fleuris encourage la prise en compte des SCoT et SRCE, qui sont des leviers plus qu'utiles pour définir les zones à végétaliser. Enfin, la gestion différenciée et écologique des espaces verts, où l'intervention de l'Homme se fait plus discrète, permet de favoriser le retour d'espèces animales et végétales, tout en diminuant les opérations d'entretien.

## Pour un cadre de vie de qualité

Dans la Somme, depuis des années, le village de **Guyencourt-Saulcourt**, qui abrite 145 habitants, a diversifié sa palette végétale en explorant les potentiels de toutes les strates, favorisant alors la biodiversité. Pour Jean-Marie Blondelle, à la fois maire de Guyencourt-Saulcourt, labellisé 4 Fleurs et Fleur d'Or 2019, et responsable du service espaces verts, « la recherche d'une diversité botanique, fortement encouragée par le label Villes et Villages Fleuris est une façon de pérenniser le fleurissement au fil des saisons et de valoriser les différentes ambiances paysagères d'une commune. Les essences et les strates sont mélangées afin d'offrir des qualités esthétiques tout au long de l'année. Dans les massifs, cornouillers ou fusains d'Europe côtoient vivaces et

annuelles, permettant alors de varier les formes, les feuillages caduques ou persistants et les textures. Les graminées et vivaces permettent un fleurissement d'années en années, et peuvent présenter de nombreux avantages, même en hiver. Les arbres assurent eux aussi le spectacle des saisons. Depuis que l'équipe s'investit dans cet élargissement de la palette végétale, une grande diversité faunistique s'est installée dans la commune. Au niveau des massifs de vivaces, une profusion d'insectes butine les fleurs durant l'été. Les maladies et ravageurs, comme les pucerons, sont également moins nombreux, les coccinelles étant attirées par ces milieux riches ».



© Ville de Guyencourt-Saulcourt



© Ville de Cavallon



© Ville de Cavallon

## Pour un écosystème urbain équilibré

Depuis presque deux décennies déjà, la Ville de **Cavallon**, comptant 26 985 habitants et labellisée 2 Fleurs dans le Vaucluse, a fait évoluer ses pratiques pour un plus grand respect de la biodiversité et des ressources naturelles. Il tient à cœur de la municipalité de mener une gestion respectueuse de l'environnement et de développer une vraie offre de nature, pour un confort urbain plus grand, notamment face au changement climatique, tout en limitant les coûts. Pour cela, l'objectif visé est la diversification des essences plantées (arbres, arbustes, vivaces)

qui offre un fleurissement plus étalé dans l'année et plus diffus dans la ville. De plus, cette diversification avec des végétaux endémiques propices à la biodiversité ordinaire, permet également un meilleur équilibre entre plantes et ravageurs, et ainsi l'arrêt de l'utilisation de pesticides et d'insecticides sur ces espaces, avec l'utilisation ponctuelle de savon noir pour enrayer une attaque de pucerons par exemple. Un avantage financier non négligeable en évitant les coûts liés aux traitements.

## Pour une trame verte et bleue cohérente

« De l'urbanisme au développement durable, du simple fleurissement à la mise en place de végétaux locaux et d'aménagements pérennes, **Gravelines**, labellisé 4 Fleurs, est en quête permanente d'améliorations pour favoriser la biodiversité, sachant que les pratiques à mener permettent de minimiser l'impact sur l'environnement et les coûts financiers (économies d'énergie, d'eau, d'entretien...). Cette politique de création d'espaces verts et naturels favorables à la faune et flore locales a permis de modifier en profondeur la ville. Marquée par les différentes époques industrielles, avec un tissu encore très dense, la ville présentait de nombreux sites à l'abandon. Grâce à une veille et à de nombreuses acquisitions foncières, ces espaces sont devenus de nouveaux espaces paysagers, permettant le développement d'une trame verte, profitable

aux déplacements piétons. Par ailleurs, guidés par le label, nous nous inscrivons dans une logique supra-communale, car les oiseaux ou les insectes ne s'arrêtent pas aux frontières communales. Nous travaillons en symbiose avec la Communauté urbaine de Dunkerque, à la fois pour la gestion des espaces communautaires, évidemment, mais aussi pour partager nos objectifs et modes de gestion, harmoniser nos techniques, améliorer les continuités écologiques... Cette réflexion à une échelle de territoire plus grande permet également de profiter d'un appui technique des communes voisines, comme Grande-Synthe, qui nous ont aiguillé lors des changements de pratiques vers une gestion plus écologique » confie Jean-François Loots, responsable du service 'parcs et jardins'.



© Ville de Gravelines



© Ville de Gravelines





## Biodiversité

# Eveiller la prise de conscience

Développer chez les habitants une prise de conscience des enjeux liés à la préservation des espèces végétales et animales est une condition essentielle pour sauver la biodiversité ordinaire (oiseaux, petits mammifères...). Et notamment les insectes tels que abeilles, guêpes, bourdons, mouches ou encore fourmis qui sont à la base de notre chaîne alimentaire, en pollinisant près de 80 % des cultures dans le monde. Selon le concept de jardin planétaire développé par Gilles Clément, chaque habitant a donc son rôle à jouer, en accueillant faune et flore spontanée dans son jardin et dans l'espace public.

**En tant que collectivités, sensibiliser vos habitants à la préservation de la biodiversité**, sous forme de supports de communication, d'exposition ou d'événements, est donc un devoir. Sachant que les actions de sensibilisation sont porteuses de multiples bénéfices. Tout d'abord, elles accompagnent le changement de regard de la population sur l'évolution des modes d'aménagement et de gestion et en favorisent l'acceptation. Une action qui prend tout son sens, car les réactions de la population face aux changements de pratiques freinent souvent la mise en place d'une gestion plus respectueuse et écologique des

espaces verts, notamment au niveau des cimetières. Ensuite, la sensibilisation est un outil d'animation de la vie locale et de lien social car les actions peuvent revêtir de multiples formes : interventions des agents dans les écoles, événements autour du végétal, jardins partagés, fêtes de la nature, ciné-débats, conférences... A ce titre, la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale en lien avec les habitants est un formidable moyen pour les sensibiliser à la richesse écologique de leur lieu de vie, les citoyens représentant, par ailleurs, une main d'œuvre non négligeable pour réaliser un inventaire plus exhaustif de la faune et de la flore ! Enfin, l'élaboration et la mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'environnement permet de fédérer élus et techniciens, en mobilisant l'ensemble des équipes et services municipaux : communication, voirie, espaces verts, école, bibliothèque... La sensibilisation à la biodiversité, qui inscrit la gestion écologique des espaces verts dans une politique globale dynamique, est ainsi une des clés du succès pour entrer dans une démarche économe et respectueuse de la nature.

## Accepter de nouvelles pratiques

Embellir la ville au fil des saisons grâce au végétal, dans un souci de respect de la biodiversité, telle est l'ambition de **Nevers**, préfecture de la Nièvre labellisée (4 Fleurs, 34 228 habitants), qui végétalise ses espaces publics de façon pérenne, dès que cela est possible. Un pari réussi car la ville est désormais un grand jardin où végétal et patrimoine se mêlent harmonieusement, et qui charme habitants et touristes par sa douceur de vivre. « Pour faire accepter ces changements de paysage et de pratiques, nous avons communiqué de façon active. Un moyen très efficace est le 'avant-après' : des panneaux présentent des photos avant-après végétalisation, qui montrent tout l'intérêt esthétique et qualitatif de ces plantations. C'est ainsi que nous avons procédé pour végétaliser nos deux

cimetières, autrefois à l'aspect très minéral, de 10 ha chacun. Désormais, ce sont de véritables parcs qui participent à la qualité paysagère et environnementale de notre ville-jardin. Les agents ont même consacré une journée à une rencontre avec les habitants pour leur expliquer ces changements. Nous avons procédé de la même façon au niveau de trottoirs sablés, que nous avons laissés s'enherber spontanément pour limiter le nombre d'heures passées à désherber (150 h économisées/an sur 500 ml de trottoirs) » précisent de concert Anne Wozniak, adjointe au cadre de vie et à la mobilité, et Xavier Haran, responsable du centre technique horticole. Une sensibilisation gage d'écologie et d'économies !



## Imaginer un projet transversal

« La préservation de l'environnement et de la biodiversité est une question transversale : elle implique tous les services » témoigne Muriel Tancrez, responsable du service 'Communication' de la ville d'**Ondres** (Landes), labellisée 1 Fleur, qui compte 4 632 habitants. « C'est dans cette logique qu'une importante campagne de communication a été menée autour des nouvelles pratiques de gestion de l'espace public. Les agents des services techniques participent largement à cette sensibilisation, notamment en accompagnant le personnel petite enfance et les enseignants pour mener à bien des activités de jardinage.

A la Maison de la petite enfance, un potager permet aux tout petits de se familiariser avec les bons gestes. La bibliothèque municipale se joint également à la partie en proposant des expositions. Sans oublier la Fête de la nature, organisée chaque année, qui est le support de nombreux événements... Il s'agit d'utiliser tous les canaux de diffusion possibles pour toucher tous les publics, et cela en commençant par une sensibilisation générale à l'environnement, pour arriver ensuite à la vulgarisation des pratiques de gestion des espaces verts »

## Eduquer à la nature

Dans le Lot-et-Garonne, au **Passage d'Agen** (9 732 habitants), 3 Fleurs, des initiatives innovantes ont été prises par le service Espaces verts pour favoriser la biodiversité et sensibiliser aux techniques durables de gestion. A l'instar du jardin Découvertes, conçu et réalisé en interne à partir de matériaux récupérés, qui est un lieu de pédagogie et d'apprentissage sur l'environnement. Les agents en assurent l'animation. « Ce jardin, ouvert à tous, est principalement destiné à un public scolaire. C'est un travail d'équipe : il a été créé grâce aux savoir-faire des différents corps de métiers des services techniques. Carrés potagers, ruches, mare, prairies fleuries ou pérennes, vergers d'une quinzaine de fruitiers de variétés anciennes... tous les aménagements

permettent de sensibiliser et éduquer les plus jeunes au respect de l'environnement et à la connaissance du vivant. La réalisation avec les enfants d'hôtels à insectes, de nichoirs à oiseaux ou d'abris à chauves-souris, installés dans le jardin et partout dans la ville, est une action multi-bénéfices, en combinant sensibilisation des jeunes et sauvegarde de la faune locale, notamment pour contrer la baisse drastique de 30 % des populations d'oiseaux dans nos campagnes françaises au cours des dix dernières années. Et tout cela à moindre frais en se servant des forces vives en présence » développe Thierry Suire, responsable du service Espaces verts.





## Ressources naturelles

# Le sol, support de paysages

À l'interface entre l'homme et la nature, la biosphère et la lithosphère, le sol est le principal constituant de nos écosystèmes. Mais c'est un milieu conflictuel, malheureusement sans réglementations particulières (hormis sa prise en compte dans les PLU), où se confrontent le droit à la construction, à l'exploitation... C'est pourquoi, à la question 'qu'est-ce qu'un sol?', il est difficile de donner une définition globale car le sol est au carrefour de nombreux usages : il y a le sol foncier, en tant qu'entité pécuniaire, le sol construit, appui de diverses infrastructures (commerciales, industrielles, résidentielles), le sol cultivé, nourricier et source de rendement pour l'exploitant, et le sol vivant, accueillant plus de 25 % des espèces animales et végétales à l'échelle mondiale.

**En tant que tel, le sol est porteur de nombreux services écosystémiques** (oxygénation, séquestration du carbone atmosphérique, infiltration des eaux de pluie...), y compris dans l'espace public. Portés par le végétal et, plus généralement, par la biodiversité, ces services rendus sont précisément ce que recherchent les collectivités, désormais tournées vers le développement durable et la résilience. Encore faut-il que les sols urbains offrent des conditions favorables à la reproduction des espèces, à leur développement... et préservent les cycles naturels (eau, carbone, azote...).

En préservant et en (a)ménageant des sols naturels, les collectivités créent des conditions favorables de désartificialisation, participant à l'infiltration des eaux de pluie, au captage du carbone atmosphérique, au bien-être des citoyens... Tout l'enjeu

pour les élus, à travers la planification urbaine mais aussi le label des Villes et Villages Fleuris, est donc de compenser ce que l'homme n'a pas réussi à préserver en ville par la mise en place de sols naturels et fertiles, pour que la végétation qu'ils supportent remplisse ses nombreuses fonctions (climatiques, environnementales, sociales...). Par conséquent, les collectivités doivent viser le 'zéro artificialisation nette' de leur territoire afin de ménager les sols, c'est-à-dire d'éviter la consommation inutile de terres agricoles, périurbaines ou naturelles, en mobilisant un maximum les ressources in situ. Autrement dit, faire avec l'existant, en produisant des sols fertiles à partir de déblais inertes. Par exemple, des limons extraits en profondeur peuvent devenir des terres végétales après mélange avec d'autres matériaux (compost, granulats...), ou servir d'horizon intermédiaire entre une couche organique de surface et un fond de forme composé de remblais.

Hétérogènes (calcaires, argileux, drainants compacts...), les sols font la diversité des paysages et des territoires. Connaître leurs caractéristiques agronomiques permet d'adapter la palette végétale au contexte pédologique, ou, inversement, de reconstituer ou corriger un sol afin qu'il puisse répondre au projet paysager.

Protéger les sols, les rendre fertiles pour développer la biodiversité est le meilleur moyen de faire face au changement climatique et de lutter contre les îlots de chaleur urbains par la création d'espaces de nature.



© Ville de Saint-Denis d'Oléron



© Ville de Saint-Denis d'Oléron

## Végétaliser plutôt que minéraliser !

Depuis quelques années, avec la motivation des élus et du service espaces verts, la commune de **Saint-Denis d'Oléron** (3 Fleurs, 13 500 habitants environ), située en Charente-Maritime, mène plusieurs actions visant à végétaliser une partie des sols urbains. A commencer par un parking, très fréquenté l'été car positionné à seulement 300 m du marché hebdomadaire, où une douzaine de places en enrobé ont été transformées en vastes îlots plantés. Dans une fosse creusée jusqu'à un mètre de profondeur, comblée de terre végétale et de compost obtenu en régie pour la rendre fertile, les jardiniers municipaux ont planté tout un cortège d'arbres, d'arbustes et de vivaces en mélange. Ceinturés de bordures en chêne, ces îlots plantés accueillent une végétation endémique, résistante aux embruns (chêne vert, liège...). Comme un îlot, même imposant, n'en reste pas moins un massif, les jardiniers ont sélectionné trois codes couleurs pour la floraison (jaune, bleu et

rose) afin de l'embellir et de lui donner une certaine harmonie. Autre site d'intérêt, ayant fait l'objet d'une attention particulière au niveau du sol : le nouveau cimetière. Pour répondre aux problèmes d'infiltration d'eau en hiver, et ainsi capter les eaux stagnantes pour les rejeter dans un réseau unitaire, des fossés végétalisés (noues) ont été créés tout autour du cimetière, à proximité du parking. Ces noues sont majoritairement enherbées, hormis quelques iris et graminées. A l'intérieur du cimetière, les places de concession et les petites allées (en terre ou en mélange terre-pierres) ont été engazonnées avec un mélange spécifique. La fréquence des tontes est trois à quatre fois inférieure à celle des espaces verts traditionnels. Si les problèmes d'inondation ont été résolus grâce à ces aménagements 'verts', ces derniers apportent aujourd'hui une vraie valeur paysagère au site.

## Préserver et créer des biotopes

A **Carrières-sous-Poissy**, 2 Fleurs, dans les Yvelines, le 'Peuple de l'Herbe', plus grand parc du département, est un réservoir de biodiversité pour cette commune d'environ 16 000 habitants. Cet espace de 113 ha, connectant la ville à son fleuve (la Seine), se distingue par un contraste paysager fort : des terres humides, et parfois très riches, côtoient des sols séchant composés d'une fine couche de terre arable. Le long du fleuve et au niveau des étangs, les berges profilées en pente douce et des banquettes végétalisées créent des milieux d'interface propices à l'installation d'une faune de milieu semi-aquatique. Les différents milieux humides que sont les mares, la grève ou les berges des étangs sont soumis aux conditions et aléas climatiques : selon les saisons et les années, le niveau d'eau est plus ou moins haut, avec des

variations allant jusqu'à 4 m en période de crue. Les végétaux plantés, très diversifiés, s'adaptent alors à ces différents gradients hydromorphiques. Pour accroître la fertilité des sols, plus de 6 500 plants mycorhizés ont été plantés : l'apport de terre végétale aurait été bien trop coûteux et inconcevable sur le plan écologique, les mycorhizes permettant de palier la pauvreté agronomique du sol. Un taux de reprise de plus de 98 % des plants a été constaté sur le site et confirme l'efficacité de cette technique biologique et naturelle.

Riche de différents biotopes, le cadre naturel du parc est en perpétuel mouvement, qui plus est à proximité immédiate de la ville. Végétalisé, il offre une vraie plus-value et sensibilise la population à la biodiversité et à sa beauté.



© Karolina Samborska



© Agence Ter



© A. Perzold



# Désimperméabilisez les sols !

Adopter un urbanisme résilient, basé sur une imperméabilisation limitée du territoire urbain, présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux : désengorgement des réseaux d'assainissement, protection de la ressource en eau, réduction des risques (inondation, sécheresse, pollution des eaux...). Rien que les inondations génèrent plusieurs millions d'euros de dégâts chaque année sur le territoire Français. Selon des scénarios les plus optimistes, les dégâts causés par les débordements des cours d'eau en Europe vont plus que doubler, augmentant le nombre de sinistrés de 86 % et le montant des catastrophes à 15 milliards d'euros par an.

**Mais tout ceci est évitable en désimperméabilisant les sols**, car si le seuil critique des 2 °C d'augmentation des températures en 2050 semble, en tout état de cause, inévitable, il est logique que ces événements catastrophiques, sans parler des épisodes de sécheresse récurrents, augmentent à court terme. Prenons l'exemple d'une ville couverte entre 75 et 100 % de surfaces imperméables. En moyenne, après un épisode pluvieux, 55 % des eaux de pluie ruissellent, entraînant dans leur sillage les hydrocarbures routiers. Seuls 5 % des eaux de pluie s'infiltrent en profondeur. A l'opposé, dans un milieu naturel où l'enrobé laisse place à des biotopes variés et richement végétalisés, si 10 % seulement des eaux de pluie ruissellent, plus de 25 % s'infiltrent en profondeur. Maîtriser l'imperméabilisation des sols, c'est également préserver et inviter la nature en ville, dont les services écosystémiques répondent parfaitement aux besoins actuels, notamment auprès

des citoyens, qui demandent une ville plus 'verte'. Indirectement, cela signifie davantage de végétaux et d'espaces verts en ville. S'engager dans le label des Villes et Villages Fleuris est donc le meilleur moyen pour rendre la ville perméable, drainant les eaux de pluie à la parcelle. Reste à intégrer la désimperméabilisation des sols urbains dans les documents de planification, principalement au travers des plans locaux d'urbanisme (PLU), pouvant intégrer des coefficients de pleine terre. Dans tous les cas, les prescriptions inscrites dans les PLU doivent être compatibles avec celles du Scot (Schéma de cohérence territoriale).

Des leviers financiers peuvent aussi être actionnés par les élus, via les Agences de l'eau si les projets de désimperméabilisation sont, par exemple, conjugués avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Sur le plan technique, les solutions ne manquent pas pour remplacer, en partie, l'asphalte, et ce, jusque dans les cours d'école et sur les trottoirs : les bétons et les pavés drainants, les dalles alvéolaires, les résines... Mais surtout, du gazon, des arbres... Bref, des végétaux qui, non seulement ont une valeur esthétique, mais aussi rafraîchissent l'air ambiant de quelques degrés, luttant ainsi contre les îlots de chaleur urbains, devenus insoutenables été après été.

L'ensemble des solutions alternatives à l'usage du 'tout tuyau', associées la plupart du temps au végétal, constitue la parade la plus fonctionnelle et la moins onéreuse pour désimperméabiliser les sols.



## Des infrastructures vertes et drainantes

Requalifier une route départementale sans en effacer la modernité, donner naissance à une avenue urbaine calibrée, trouver un caractère intimiste à un axe jusqu'alors dédié à la circulation automobile, privilégier la nature... Tels ont été les objectifs du projet de requalification de la RD570N, afin que celle-ci s'imisce naturellement au cœur de la commune de **Rognonas**, 1 Fleur, dans les Bouches-du-Rhône. Pour rendre l'avenue 'verte' et en partie perméable (ne faisant pas obstacle au cycle naturel de l'eau), des banquettes végétalisées, bordées de madriers en douglas, ont été créées sous les pins existants. Une attention particulière a été portée au creusement des fosses. En effet, celles qui accueillent les pins existants, mal dimensionnées, ont démontré leur incapacité actuelle à contenir les racines et à

filtrer les eaux de pluie. Elles ont donc été recalibrées et cadrées par des madriers. Ces derniers retiennent environ 30 à 40 cm de terre végétale rapportée. Ils cachent les racines émergentes, surélèvent les fosses de plantation et accueillent en surface des couvre-sols divers (acanthes, lierres...). A côté des banquettes, le long des façades résidentielles, des allées piétonnes en stabilisé renforcé ont été confectionnées. Ce matériau a l'avantage d'être économique et légèrement perméable, ce qui est un atout pour une ville d'environ 4 000 habitants située au cœur de la Plaine de la Durance. Aujourd'hui, après plusieurs années, les banquettes sont bien végétalisées et jouxtent des allées piétonnes en stabilisé renforcé, légèrement perméables.

## Un système naturel d'assainissement

A **Bourges**, ville 4 Fleurs, de plus de 66 000 habitants, dans le cadre d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU), la réalisation de la ZAC du Maréchal Juin, comprenant la création de 80 logements sociaux et 300 logements en accession à la propriété, utilise les capacités filtrantes de 4 600 mètres linéaires de noues enherbées pour gérer les eaux pluviales à la parcelle. Si, par l'intermédiaire des noues enherbées, l'eau retourne dans le sol pour intégrer de nouveau son cycle naturel, des canalisations ont été enterrées pour renforcer l'action des noues et évacuer les eaux pluviales en direction de deux bassins de rétention. Environ 3 000 mètres linéaires de noues ont été creusés le long des habitations et des voies circulables (un mètre les séparent).

Au cœur d'îlot, une noue se caractérise par une longueur de 3 à 4 m, une largeur d'1,7 m et une profondeur de 40 à 50 cm. Son profil est tantôt courbe, rectangulaire ou trapézoïdale, mais la pente longitudinale est suffisante (moins de 0,5 %) afin d'acheminer progressivement les eaux pluviales excédentaires au niveau des bassins de rétention situés en contre-bas. Coût : 20 € TTC/ml. Entièrement engazonnées, les noues rompent avec la minéralité du site. L'entretien des noues consiste à tondre les espaces enherbés. Le coût ? Environ 1 € TTC/ml. Une opération renouvelée tous les 15 jours, selon les conditions climatiques, avec l'objectif de maintenir un gazon à 10-12 cm de haut, question d'esthétisme et de visibilité sur l'espace public.

## Des revêtements perméables et fonctionnels

A **Wimereux**, 3 Fleurs, une commune d'environ 7 000 habitants du Pas-de-Calais, le sujet de la récupération des eaux pluviales est prise en compte depuis plus de 20 ans. En effet, la municipalité a engagé deux études avec un bureau spécialisé afin de réaliser des relevés de tous les quartiers de la Ville. Disposant de 450 ha d'espaces naturels remarquables dans les environs, la ville a également travaillé avec le Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte Eden 62. Le sujet de la récupération des eaux pluviales a été traité, avec la réalisation d'un circuit séparatif. Par ailleurs, sur une artère de 750 m de long, 22 000 m<sup>2</sup> de toitures et le surplus de noues se déversent dans un bassin d'infiltration créé juste en-dessous d'un parking. Plus de 80 000 pavés drainants ont été installés, ce qui permet d'éviter le déversement de 18 000 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales dans la

station d'épuration. Fournis par une entreprise locale, les pavés utilisés sont composés de coquilles Saint-Jacques broyées, issues du recyclage et récoltées non loin de Wimereux. Ils drainent environ 540 L/s/ha. Le programme européen 'Water Resilient Cities' a co-financé le projet à hauteur de 50 %. De l'aveu de la municipalité, les eaux pluviales doivent devenir un atout pour les collectivités, et non une contrainte à redouter à chaque épisode pluvieux. Infiltrées à la parcelle grâce à divers équipements et structures (pavés drainants, bassins de rétention), les eaux pluviales participent aussi à rafraîchir la ville... Propre et résiliente, la commune de Wimereux investit et s'investit sans retenue dans le développement durable. Aujourd'hui, la station balnéaire fait figure d'exemple.







## Ressources naturelles

# Valoriser les eaux pluviales

Aujourd'hui, le cadre réglementaire oblige les nouvelles équipes municipales à intégrer la gestion des eaux pluviales dans leur politique : la Loi sur l'eau, la Loi Alur, incluant notamment dans ses dispositions la création de parkings perméables pour augmenter les places de stationnement des zones commerciales (limitées à 75 % de la surface du plancher des constructions), la Loi sur la Biodiversité, ainsi que les directives européennes et leurs déclinaisons dans les schémas directeurs. Sans oublier l'arrêté du 21 juillet 2015, qui fixe pour 2025 des objectifs de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalents habitants. A cette échéance, les rejets de ces équipements devront représenter moins de 5 % des volumes d'eaux usées, qui intègrent en grande partie les eaux pluviales. D'où l'intérêt, dès aujourd'hui, de diminuer les quantités d'eau pluviale arrivant directement dans les systèmes d'assainissement. C'est d'ailleurs l'un des objectifs fixés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour obtenir les précieuses fleurs.

**S'engager et s'investir dans le label, c'est donc gérer au mieux les eaux pluviales.** Plusieurs dispositifs le permettent. En pratique, il suffit de déconnecter un maximum de surfaces imperméables des réseaux unitaires d'assainissement en favorisant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, c'est-à-dire là où tombent les gouttes d'eau, grâce notamment au déploiement des pavés drainants, des bétons poreux... mais également à la présence d'espaces verts, naturellement drainants et, qui plus est, 'rafraîchissants'. Une partie des eaux pluviales, véritables

cadeaux tombés du ciel, peuvent également être récupérées puis stockées dans des cuves pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage de la voirie. Rien qu'une noue de 1,5 m de large sur 20 cm de profondeur permet de stocker 0,3 m<sup>3</sup> d'eau au mètre linéaire de voirie, et 0,6 m<sup>3</sup> si sa profondeur moyenne est de 40 cm. En moyenne, le coût d'investissement médian des solutions alternatives, dites 'vertes', est compris entre 15 et 30 €/m<sup>2</sup> (hors toitures végétalisées), alors que le coût d'investissement médian des structures d'assainissement classiques (canalisations de diamètre 300, bouches d'égout...) est d'environ 37,5 €/m<sup>2</sup>. Par conséquent, l'urbanisme n'est pas opposé à la gestion des eaux pluviales. Tout repose sur la prise en compte des traces d'écoulement existantes, des pentes et la connaissance des techniques alternatives pour ne pas barrer la route à l'eau et gérer au mieux, par la même occasion, les régimes des pluies, occasionnant parfois des inondations intempestives et d'importants dégâts.

Enfin, il est toujours utile de rappeler que les PLU peuvent mentionner 'zéro rejet' à la parcelle, mais aussi intégrer des coefficients de pleine terre qui, quel que soit la nature du projet, imposent la non imperméabilisation d'un certain pourcentage du site d'intervention. Exemple : 10 % de pleine terre, autrement dit, le projet devra prévoir 10 % d'espaces verts ou naturels sur la totalité de l'aire du projet. L'engagement est donc avant tout politique ; les élus et les jardiniers, engagés dans le label, ont tous un rôle à jouer dans la gestion des eaux pluviales.

## Du "tout tuyau" au paysage de l'eau

Dans la Loire, la commune de **Riorges**, 2 Fleurs, multiplie les aménagements en faveur de l'infiltration des eaux de pluie, se détournant ainsi, en partie, du 'tout tuyau'. Exemple Rue du Docteur Calmette. Afin de protéger l'environnement, la municipalité a opté pour la création d'une noue centrale paysagère et végétalisée, qui assure une infiltration des eaux de pluie et évite une surcharge du réseau d'assainissement et donc de la station d'épuration par des eaux claires. Techniquement, les

eaux pluviales de la voirie arrivent par ruissellement dans la noue centrale dont la capacité est de 60 m<sup>3</sup>. A proximité, la chaussée a été recrée avec une légère pente en direction de la noue, composée de terre végétale, de galets et d'une chaussette en géotextile. Ce chantier a permis de désimpermeabiliser près de 2 000 m<sup>2</sup> de surface. Coût : 13 € HT/m<sup>2</sup>. L'entretien se résume à des tontes annuelles et au désherbage des pieds d'arbres.



## L'eau au cœur de tous les enjeux

Consciente de la richesse que représentent son sous-sol et son domaine de 600 ha de verdure, la Ville de **Vittel**, 4 Fleurs, préserve jalousement sa ressource en eau. A tel point que la commune vosgienne est l'une des pionnières du 'zéro phyto', en instaurant dès 1992 des méthodes de désherbage thermique et manuel afin de protéger le gîte hydrominéral sous-jacent. Les eaux de pluie traversent le bassin vittellois avant de s'engouffrer dans les profondeurs rocheuses pour acquérir une



minéralité caractéristique qui fait toute la réputation des eaux de Vittel à travers le monde. Elles sont aussi précieuses pour l'environnement, le tourisme et l'industrie agroalimentaire, une infime partie va être stockée aux abords du nouveau centre technique municipal. Objectif : arroser les massifs. En parallèle, le service espaces verts dispose d'une citerne de 20 m<sup>3</sup>, alimentée régulièrement par de l'eau de source.

## Un zonage pluvial pour aménager

Pour agir sur la ressource en eau et raisonner sa gestion, travailler sur l'espace public ne suffit pas. En effet, la plupart du temps, une part importante des eaux évacuées en réseau souterrain provient des propriétés privées. Afin d'agir sur cet espace privé, la commune de **Crépy-en-Valois**, 3 Fleurs, située dans l'Oise, a réalisé un 'zonage pluvial' à la façon des zonages d'assainissement qui existent dans certaines communes. Ce plan de zonage pluvial est une pièce intégrante du plan local d'urbanisme et régleme, par exemple, les types d'infiltration à mettre en place ou le taux d'infiltration par parcelle selon les espaces. Il s'agit d'infiltrer le plus possible les eaux de pluie

sur les parcelles mais également d'encourager à la réutilisation de ces eaux pour, par exemple, l'arrosage des jardins. Sur les terrains nouvellement bâtis, la volonté est de n'envoyer que les eaux usées vers le réseau d'assainissement souterrain et de gérer l'intégralité des eaux de pluies à l'échelle de la propriété privée. Une façon intelligente de ne pas rejeter davantage tout en favorisant des espaces perméables plantés laissant infiltrer les eaux. La commune ne construit ainsi qu'un seul réseau de collecte des eaux usées, et peut investir cette moins-value dans les dispositifs d'infiltration.





## Ressources naturelles

# De l'eau, à la goutte près !

En s'inscrivant dans une démarche de labellisation proposée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, les communes entendent bien offrir aux habitants un cadre de vie beau, sain et attractif. Une stratégie qui s'avère gagnante puisque les critères d'obtention du label sont justement ceux qui permettent aux élus et jardiniers d'atteindre cet objectif, principalement en mettant en place une (re)conversion verte de l'espace public.

**Car aujourd'hui, le végétal est la solution la plus élémentaire, la plus efficace et la plus économique** qui soit pour la reconquête d'une ville où il fait bon vivre. Mais comme tous les êtres vivants, les arbres, les arbustes ou bien encore les vivaces, même les plus coriaces, transpirent et ont donc besoin d'eau. C'est pourquoi, face à la rareté ou à l'absence des précipitations naturelles aux moments où le végétal en a réellement besoin, les communes ne peuvent s'affranchir de l'arrosage afin de maintenir les végétaux en bon état, mais également actifs sur le plan climatique - n'oublions pas qu'une plante desséchée ne produit pas d'oxygène, ne capte pas de carbone atmosphérique et ne rafraîchit pas ! Cependant, les pratiques d'arrosage, bien que légitimes, doivent être raisonnées, ne serait-ce que pour préserver la ressource en eau, si précieuse pour l'humanité et nos sols, et limiter les consommations en apportant aux plantes

la juste dose, ni plus ni moins. Heureusement, tout un panel de solutions techniques existent pour bien arroser : des systèmes en goutte-à-goutte (enterrés ou de surface), qui irriguent au plus près des racines, des asperseurs et des tuyères commandés par des programmeurs... Globalement, rien qu'en choisissant un système d'arrosage automatique, qui plus est installé dans les règles de l'art, les collectivités économisent en moyenne 30 % d'eau. A l'année, cela fait beaucoup de mètres cubes ! D'autres équipements permettent également de réaliser des économies supplémentaires : des pluviomètres qui stoppent ou redémarrent le réseau d'arrosage en fonction des épisodes pluvieux, des débitmètres qui détectent d'éventuelles fuites... Stocker les eaux pluviales dans des cuves spécifiques en vue de les réutiliser pour l'arrosage est aussi un moyen judicieux de limiter les consommations.

Aujourd'hui, les solutions techniques sont pléthores. Encore faut-il savoir quand arroser et en quelle proportion... C'est tout le métier et le savoir-faire des jardiniers, dont certains s'aident de plus en plus de la technologie pour piloter l'arrosage. S'engager dans le label, planter et arroser avec intelligence : ce sont les bases d'une ville responsable, attractive et résiliente.

© Ville de Calais



## Un don du ciel

Dans les Hauts-de-France, la Ville de **Calais** (73 900 habitants) scrute de près la grille d'évaluation du jury pour maintenir ses 4 Fleurs, et veiller à la gestion environnementale des espaces verts, où il est question de réduire les consommations. Et dans le secteur de l'arrosage, le service espaces verts a mis en place une stratégie globale basée sur la plantation de peupliers et de saules, dont les tailles sont broyées et permettent d'obtenir

rapidement du paillage (les jardiniers produisent 200 m<sup>3</sup> de plaquettes en 2 heures, soit l'équivalent de 2 000 m<sup>2</sup> de massifs à pailler !), le déploiement des systèmes d'arrosage automatique, mais aussi sur la récupération des eaux pluviales. Sur ce dernier point, le service a installé une cuve de 250 m<sup>3</sup> à l'extérieur des serres municipales, permettant de subvenir, en partie, aux besoins en eau.

## Une meilleure gestion

A **Falaise**, 2 Fleurs, une ville d'environ 8 200 habitants du Calvados, les jardiniers misent sur le paillage des massifs pour non seulement conserver l'humidité des sols, et ainsi limiter les arrosages, mais aussi pour apporter une note esthétique. Concrètement, lors des plantations qui sont réalisées après les Saints de glace, après l'incorporation du fumier séché, les jardiniers étalent une couverture de miscanthus, de coques de cacao ou de copeaux divers en guise de paillage. De l'avis du

service espaces verts, c'est la meilleure solution qui soit pour réaliser des économies en eau, de l'ordre de plusieurs sessions d'arrosage par an. Toutefois, même paillés, les massifs sont arrosés, notamment à partir d'une réserve tampon de 4 000 L, qui récupère les eaux d'écoulement permanentes d'un ancien ru. Quelques beaux spécimens d'arbres sont visibles d'ailleurs au Domaine de la Fresnaye. Et les massifs sont toujours 'vigoureux'.

© Ville de Paris



## Une économie de la ressource

Porte d'entrée du Parc régional des volcans d'Auvergne et du Pays du Grand Clermont, la Ville de **Riom**, 3 Fleurs, est un bassin de vie dynamique et attractif pour ses 17 841 habitants, tant par la croissance modérée mais continue de sa population, que par ses infrastructures et la qualité des services publics rendus. A la mesure de sa réputation, le service espaces verts est tourné vers l'avenir. Un avenir vert. En témoigne le déploiement de l'arrosage automatique, notamment dans les enceintes sportives. A ce sujet, une bonne partie des terrains

de sports que compte la ville sont arrosés automatiquement depuis quelques années. Coût total de l'investissement : 60 000 € TTC rien que pour le stade Pierre Robin. Conséquence : les enrouleurs, qui étaient autrefois utilisés pour l'arrosage, ont été supprimés. Ils mobilisaient 3 à 4 heures de travail par semaine et par terrain. Aujourd'hui, ces heures sont affectées à d'autres tâches, notamment au désherbage. Arroser intelligemment, c'est donc faire des économies et redéployer ses équipes.

© Ville de Falaise





## Ressources naturelles

# Reconquérir le bord de l'eau

Depuis des millénaires, les cités s'installent au bord de l'eau, source de vie, pour profiter des aménités qu'elle offre. Cette ressource si précieuse est porteuse d'une grande rêverie : elle invite à l'arrêt, à la contemplation, à la détente. Accompagnés d'une nature et d'une végétation généreuses, les cours et plans d'eau participent ainsi grandement à la qualité de notre cadre de vie. C'est pourquoi, après les avoir contraints et artificialisés depuis des décennies, leur renaturation, puis leur reconquête est devenue un véritable enjeu pour l'urbanisme de demain, qui se veut plus vert, vivable et durable. D'abord, parce que les fleuves et rivières constituent l'ossature de la nature en ville, véritable trame verte et bleue, permettant de structurer l'espace urbain, le réseau de parcs et jardins et le maillage de mobilités douces.

**Ensuite pour rendre les villes résilientes au changement climatique** : la renaturation des milieux aquatiques (rivières, mares, prairies humides...) permet de prévenir les risques d'inondations, vouées à se répéter et à s'aggraver dans les milieux urbains encore largement imperméabilisés, et donc de protéger

les populations. C'est un enjeu de sécurité publique. Les services rendus sont encore nombreux, à l'instar de l'amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi de sa quantité en permettant de recharger les nappes phréatiques, dans une logique globale pour une gestion intégrée de l'eau. Les projets de restauration des cours et plans d'eau, par ailleurs souvent subventionnés par les Agences de l'eau, s'insèrent en effet dans une cohérence territoriale, celle du bassin versant, encouragée par la loi Gemapi qui transfère les compétences 'gestion des milieux aquatiques' et 'prévention des inondations' aux EPCI. Enfin, l'enjeu est de taille concernant la biodiversité : les zones humides, dont 64 % ont disparu dans le monde depuis 1900, sont des écosystèmes rares et fragiles, concentrant une biodiversité unique. A ce titre, leur préservation répond au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui vise la remise en état des continuités écologiques. Ensuite déclinées dans les SCoT, les orientations d'aménagement pour préserver et développer la trame verte et bleue doivent être traduites dans les PLU, notamment grâce à la reconquête de nos rivières.

## Concilier biodiversité et attractivité

Comme en témoignent Michel Leroux, maire de **Pont-Audemer**, et Maryline Louvel, maire-adjointe chargée de l'environnement, « notre ville 4 Fleurs de 10 250 habitants a été reconnue ville RAMSAR en 2018 : c'est le témoin de la qualité des zones humides de notre territoire et de l'implication des citoyens et des acteurs dans la conservation de ces espaces sensibles. À Pont-Audemer, la municipalité, les entreprises et les associations s'activent pour améliorer et conserver les ressources naturelles et patrimoniales en eau. Par la restauration des mares et corridors écologiques, par l'aménagement depuis 12 ans du site des étangs de Pont-Audemer géré en éco-pâturage ou

encore par le développement d'activités touristiques en lien avec la préservation de l'environnement, la découverte de l'eau est au cœur des actions. La Risle et ses canaux traversent la ville, surnommée la Venise Normande, et tissent une toile de cheminements doux aménagés, permettant de découvrir l'eau depuis un pont ou au bout d'une venelle secrète, de naviguer lors d'une visite de ville en kayak ou bien de longer la rivière. Le long de cet axe, aux portes de la ville, un verger et un jardin partagés, ainsi qu'un site d'éco-pâturage viennent agrémenter la balade qui se déroule le long de la rivière ».



© P.J. Ravet



© Pont-Audemer

## Affirmer son identité

A **Jonzac** (Charente-Maritime), ville de 3 430 habitants labellisée 3 Fleurs, « tout tourne autour de l'eau ». Les méandres de la rivière Seugne serpentent à travers la ville, formant une trame verte et bleue significative, véritable ossature urbaine. Pierre-Jean Ravet, adjoint à l'environnement, précise : « cet affluent de la Charente marque le paysage et constitue notre patrimoine. A l'image des nombreux ouvrages hydrauliques que sont les biefs et moulins à eau, accompagnés de leur moulin à vent et qui sont emblématiques de la vallée de la Seugne. Des travaux de reconstitution des berges abîmées, de plantation de la ripisylve, de création de mares, de confortement des berges sont menées depuis des années afin de retrouver une continuité écologique (faune aquatique) et hydrologique (sédiments). Ces projets, qui permettent de conserver une bonne qualité des eaux mais aussi de lutter contre le risque inondation, sont désormais menés par le SYMBAS, le syndicat mixte du bassin de la Seugne, afin de s'inscrire dans la logique GEMAPI. Mais les aménagements

réalisés concernent également les usages : des cheminements en stabilisé, réservés aux piétons et cyclistes, longent la rivière et traversent la ville, permettant de découvrir ces milieux typiques, dont certains sont classés Natura 2000 où l'on peut voir des loutres, visons et cistudes d'Europe, ou encore pêcher des brochets. Prairies humides, frênaies, aulnaies, arbres têtards, peupleraies, pieds de berges plantés de rubaniers et d'iris d'eau... la rivière est riche d'une flore, d'une faune, d'écosystèmes spécifiques et donc d'une grande biodiversité ». L'histoire de l'eau de s'arrête pas là : dans les années 70, après la découverte inespérée d'eaux chaudes souterraines au lieu d'hydrocarbures, Jonzac a décidé de créer une station thermale. Aujourd'hui, ce sont 17 000 curistes par an qui viennent découvrir la commune, son complexe thermal, sa douceur de vivre, sa rivière et ses plans d'eau... Sans oublier les eaux industrielles qui font fonctionner une pompe à chaleur pour alimenter le Palais des Congrès et autres infrastructures.



© Pont-Audemer



© CNWVF



## Ressources naturelles

# Une gestion raisonnée des intrants

Ouvrir pour protéger et développer la biodiversité sur son territoire, mais également pour préserver la santé des agents et des administrés, c'est aussi limiter l'apport d'intrants dans le sol et sur les végétaux. La démarche 'Zéro phyto' est l'un des engagements en faveur de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles (eau). C'est un enjeu à la fois politique et technique qui oblige à revoir ses pratiques.

**Pour limiter l'usage de ces produits, les méthodes alternatives sont nombreuses.** A l'instar de la lutte biologique pour faire face aux ravageurs des cultures et du patrimoine végétal, les produits de biocontrôle (herbicides, insecticides, fongicides...) utilisent des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte contre les ennemis des végétaux. Pour réduire les opérations de désherbage, l'utilisation de paillages, de plantes couvre-sols et de plantes allélopathiques, la végétalisation des pieds de murs, des allées ou des cimetières sont des solutions efficaces. De plus, ce verdissement des surfaces est un levier d'amélioration du cadre de vie.

L'heure est aussi à une fertilisation raisonnée. Après une analyse de sol, l'apport d'engrais est réfléchi, il peut être couplé avec des biostimulants.

A l'heure actuelle, respecter la vie des sols, c'est aussi intégrer des mycorhizes. Cette alliance entre les champignons et les plantes a de multiples effets bénéfiques pour les végétaux (arbres, arbustes...) qui ont alors un meilleur développement, une floraison soutenue et une meilleure résistance aux stress tels que la chaleur, le gel, la sécheresse.

Limiter les intrants, c'est enfin choisir un fleurissement plus économe en engrais et en eau, en limitant le nombre de contenants hors-sol, en privilégiant des végétaux plus rustiques, des vivaces plus résistantes et moins gourmandes en eau. Pour opérer ces changements, le label 'Villes et Villages Fleuris' est donc un précieux guide de conduite, qui peut être accompagné par les aides techniques et financières des Agences de l'eau, FREDON, Départements...

© Ville de Courmon d'Auvergne



## Un retour de la nature en ville

Dans le Puy-de-Dôme, **Courmon-d'Auvergne**, 20 000 habitants, séduit par ses espaces publics largement végétalisés, fleuris de bulbes, vivaces, annuelles spontanées... Ce visage verdoyant, où la nature est omniprésente, est en partie dû à la gestion 'Zéro phyto' menée depuis presque 10 ans dans cette ville labellisée 3 Fleurs. Par 'Zéro phyto', il faut entendre une démarche globale et totale, qui concerne aussi bien les terrains sportifs, les cimetières, les serres municipales... Ces dernières n'utilisent d'ailleurs plus aucun engrais chimique, au profit uniquement de terreau, ni même d'anti-limaces en privilégiant la Protection Biologique Intégrée (PBI). Les feuilles sont grignotées ?

Et bien, chacun a appris à vivre avec ! Pour les terrains de sports, l'apport de fertilisation organique au printemps, puis organo-minérale en hiver, ainsi que des actions répétées d'aération

du sol remplacent les apports massifs d'engrais minéraux et l'utilisation de désherbant sélectif. Bien sûr, des plantains et des trèfles sont apparus. Mais les joueurs ont été sensibilisés aux nouvelles pratiques et ont surtout vu que la qualité de jeu n'en était pas diminuée ! Avec la tendance actuelle du retour de la 'nature en ville', la flore spontanée est acceptée au pied des arbres ou dans les massifs qui ne sont plus désherbés. En effet, pourquoi lutter contre, en dépensant du temps et de l'énergie, quand on peut vivre avec ? De plus, avec l'augmentation des surfaces à gérer, cela permet de limiter considérablement le temps passé à désherber et de pouvoir alors assurer un niveau d'entretien des espaces verts sur toute la ville.

## Une protection de l'eau potable

Dans le Rhône, la municipalité de **Colombier-Saugnieu**, petite ville de 2 415 habitants labellisée 1 Fleur, a mené une politique exemplaire en faveur de la limitation de l'usage des intrants, et cela même sur les terres agricoles. Car comme l'explique Georges Viscogliosi, adjoint en charge des espaces verts, « notre territoire abrite l'un des 14 captages prioritaires d'eau potable du département du Rhône, celui du « Reculon ». Avec de grandes surfaces céréalières cultivées et donc des risques de pollution des nappes souterraines par les nitrates et les produits phytosanitaires, la commune a commencé à travailler avec les agriculteurs, dès 2014, afin de réduire l'utilisation de ces produits. Réduction de l'utilisation des produits, mise en inter-culture, aide à la conversion en Agriculture Biologique et à la remise en herbe ou encore suivi des actions sont autant de mesures qui ont été définies par le biais de réunions collectives et de comités de pilotage annuels ». Et comme en témoigne Gilles Chauvin, responsable des services techniques, « le travail ne s'arrête pas là, la commune s'étant lancée depuis 8 ans dans le défi 'Zéro phyto'. En nous entourant de partenaires techniques comme la FREDON Auvergne Rhône-Alpes, nos pratiques de désherbage et de fleurissement ne font plus appel aux intrants chimiques. Ajouter à la végétalisation du cimetière et à l'entretien mécanique des terrains de sport, cela a permis le retour de la biodiversité ».



© Ville de Colombier-Saugnieu

## Un engagement durable pour l'environnement

Au cœur de la Lorraine, **Nancy** offre à ses 106 000 habitants pas moins de 186 ha d'espaces de nature, entre parcs, jardins, squares, cimetières... Engagée depuis 1989 dans le label Villes et Villages Fleuris, la Ville, labellisée 4 Fleurs et Fleur d'Or 2019, a très tôt agit en faveur de la protection de la nature et la qualité du cadre de vie urbain, notamment en limitant ses intrants. « Depuis 2000, la Protection Biologique Intégrée (PBI) est pratiquée dans les serres municipales, protégeant à la fois les cultures, l'environnement et le personnel. Lâchers d'auxiliaires et pièges à glu permettent ainsi de lutter contre les ravageurs. De plus, depuis 2005, Nancy a adopté une approche « Zéro phyto » en gestion courante. Un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a d'ailleurs permis de financer la formation des équipes, l'équipement matériel et la promotion des modes de gestion écologiques. Ainsi, tout

au long de l'année, cent panneaux 'Zéro phyto' sont installés dans les massifs et pelouses pour sensibiliser le public. De plus, le désherbage chimique a été remplacé par des techniques alternatives (binette, gaz). Dans les massifs floraux, l'utilisation d'amendements à libération lente permet de réaliser un seul apport au printemps. Des études, menées avec les scientifiques de l'Arexhor et de l'INRA, visent à le supprimer définitivement. Grâce à toutes ces actions, encouragées par le label, douze de nos espaces de nature sont des 'Ecojardin', reconnaissance de la gestion écologique de nos espaces végétalisés que nous comptons étendre à l'ensemble du territoire communal » témoigne la Direction des Parcs et Jardins nancéenne.

© Ville de Nancy







## Ressources naturelles

# Les déchets verts, une matière précieuse

L'actuelle prise de conscience collective pour préserver notre environnement et nos ressources naturelles nous amène à repenser la gestion des déchets végétaux (herbe, branches, troncs, feuilles...) mais aussi alimentaires. A ce titre, ceux-ci ne doivent plus être perçus comme des « déchets » mais bel et bien comme des « ressources » pour, tout simplement et dans une logique d'économie circulaire, rendre à la terre ce qu'elle nous a donné. Le label 'Villes et Villages Fleuris' encourage fortement le recyclage de matières issues de l'entretien des espaces verts directement sur place, à condition de n'être pas souillées par la présence de maladies ou de polluants. Cette pratique vertueuse, qui limite les impacts néfastes sur la planète (rejets de CO<sub>2</sub>, pollution liée à la combustion des déchets...), s'avère également économique en diminuant les dépenses communales en carburant ou fournitures telles que les engrais, le paillage...

La bonne gestion de ces déchets verts passe tout d'abord par leur limitation. En d'autres termes, il s'agit d'agir à la source en optant pour des espèces végétales peu poussantes, à port libre, nécessitant peu de tailles. Sans oublier de privilégier des gazons à pousse lente, qui permettent de diviser par deux ou par trois la quantité de résidus et la fréquence de tonte, et la tonte-mulching qui broie l'herbe sur place et fertilise le sol, sans nécessiter

d'export de matière. C'est aussi par le mode d'entretien que l'on peut agir, notamment par le biais de la gestion différenciée, où la fréquence d'interventions s'adapte au type d'espace, plus ou moins naturel ou urbain. A ce titre, l'écopâturage est une pratique particulièrement avantageuse.

**Ensuite, ces déchets constituent une source de matière organique pour la gestion des espaces verts :** le compostage des déchets de tonte et des feuilles mortes permet d'enrichir le sol lors des plantations. Les résidus de taille broyés constituent un paillage biodégradable économique et pratique pour limiter le désherbage et l'arrosage, et enrichir le sol. La matière ligneuse issue des élagages (grosses branches, troncs) peut aussi être réutilisée pour créer du mobilier (banc, panneau de signalétique) ou comme bois de chauffage pour les bâtiments communaux. Enfin, le fauchage des prairies permet de produire du fourrage pour les fermes et les centres équestres...

Enfin, la collecte des déchets alimentaires, issus par exemple des cantines scolaires, et le compostage collectif sont des pratiques à développer afin de limiter la quantité de déchets produits et leur coût de traitement. D'autant plus que ces démarches permettent de sensibiliser les citoyens à cette question fondamentale, mais aussi de créer du lien social autour de lieux partagés.

## Pour reconstituer les sols

A **Guilherand-Granges**, ville ardéchoise de 10 791 habitants labellisées 3 Fleurs, les déchets organiques des cantines scolaires et du restaurant municipal (800 repas servis/jour) sont valorisés directement dans des composteurs dédiés, supplémentés de la matière sèche issue de l'entretien des espaces verts (feuilles mortes, broyats...). Grâce à la

mobilisation des agents et des enfants, ce sont 16 tonnes de biodéchets qui se décomposent de façon naturelle en terreau fertile, utilisé ensuite dans les massifs communaux, plutôt que de se retrouver dans les ordures ménagères. Une pratique donc économique, écologique et respectueuse de nos ressources et de notre environnement.

## Pour une énergie renouvelable

« En partenariat avec l'ONF qui gère la forêt communale, de la plaquette est fabriquée pour chauffer nos bâtiments municipaux à partir de bois et d'arbres, essentiellement du chablis (arbre déraciné à cause du vent, de la neige...), qui ne peuvent être utilisés pour la construction » témoigne Jean-Luc Ville, responsable du service espaces verts de **La Motte Servolex**, ville de Savoie comptant 12 270 habitants et labellisée 3 Fleurs. Il ajoute : « nous apportons nos tontes et déchets verts à la plateforme intercommunale, gérée par le Grand Chambéry. Nous payons les déchets amenés à la tonne, mais récupérons le compost issu de la transformation de ceux-ci au prorata de ce que l'on a apporté. Nous l'incorporons ensuite au substrat (1/3 de compost pour 2/3 de terre) au moment de la plantation d'arbres, arbustes, vivaces et massifs fleuris ». Une valorisation qui permet donc de réduire les coûts de fourniture pour fertiliser les sols. De plus, dix-sept sites ont été équipés de composteurs collectifs financés par l'agglomération pour favoriser le recyclage des déchets alimentaires.



## Pour léguer une terre en bonne santé

« Nos poubelles n'ont jamais été aussi pleines : en quarante ans, la quantité de nos déchets a doublé. La collecte et la valorisation des déchets représentent ainsi un enjeu majeur pour les collectivités, à la fois écologique et économique » témoigne Julien Duressay, conseiller municipal en charge de la 'nature en ville' de **Royan**, ville balnéaire de Charente-Maritime (18 390 habitants), labellisée 4 Fleurs et Fleur d'Or 2019. Et Philippe Couderc, responsable du service 'Espaces verts' d'ajouter : « avec plus de 170 ha d'espaces paysagers et 7 000 arbres à gérer, nous produisons des quantités importantes de déchets verts. Afin de limiter les coûts liés à leur traitement et pour les valoriser, de nombreuses actions sont menées. Tout d'abord, les déchets de tonte et les feuilles ramassées sont stockées et compostées sur l'ancienne décharge (volume récupéré équivalent à 700 tonnes/an), pour ensuite enrichir le sol lors de rénovations d'espaces verts ou pour la création d'aménagements en régie. Ensuite, les résidus de taille et d'élagage (diamètre inférieur à 15 cm) sont broyés en BRF pour pailler les massifs pérennes (arbustes, vivaces et graminées) ou pour les événements (décorations, création d'allées...). Tout cela représente une importante source d'économie : au lieu de

5 à 6 convois pour évacuer les déchets verts, seul un camion est nécessaire, limitant fortement le temps de déplacement, le besoin en main d'œuvre, les frais de carburants... ». Les actions de valorisation ne s'arrêtent là : la municipalité mène une politique globale de valorisation des déchets qui participe, par ailleurs, à la propreté urbaine et donc à la qualité de vie ressentie par les habitants et les touristes. Ainsi, le bois présentant une section plus importante est stocké sur la plateforme municipale, tout comme le bois flotté ramassé sur les plages (300 m<sup>3</sup>/an environ). Une fois par an, un prestataire broie l'ensemble en plaquettes, ensuite distribuées à une papeterie et une cimenterie locale. De plus, via l'opération « sapin de Noël », les services techniques récupèrent les arbres de Noël des particuliers : après broyage, le paillage est donné aux citoyens. Cette démarche globale s'applique également aux jardins familiaux, avec l'installation d'un composteur par parcelle, au niveau des plages avec le tri sélectif des corbeilles, ou encore au ramassage des mégots avec la distribution de cendriers de poches et leur recyclage, participant, dans le même temps, à la sensibilisation du public.





## Aménagement durable

# Des centres-villes attractifs

Logements vétustes, espaces publics moroses, zones commerciales en périphérie, ont eu, peu à peu, raison de l'attractivité de nos centres-villes. **Et si l'intégration du végétal dans les projets d'aménagement permettait d'inverser la tendance, du moins en partie ? En tout cas, c'est la stratégie adoptée par les communes, qui ont fait le choix d'aménager l'espace public en accordant aux végétaux toute la place qu'ils méritent**, notamment grâce aux PLU, qui constituent un levier d'action majeur pour les collectivités (création d'espaces verts, conservation du patrimoine vert existant, mise en accessibilité...). Une volonté politique, peu onéreuse puisqu'elle repose en grande partie sur l'intégration du végétal, à laquelle

adhèrent de nombreux habitants : par exemple, ils sont 8 sur 10 à considérer la proximité des espaces verts comme un critère déterminant dans leur recherche de logement. Plus de 9 Français sur 10 expriment également le besoin d'un contact quotidien avec le végétal en ville. Et plus de 78 % d'entre eux déclarent qu'accorder plus d'importance aux espaces verts en ville devrait être une priorité. C'est dire l'importance de la nature à leurs yeux. D'où l'intérêt, pour les élus, de s'engager dans le label des Villes et Villages Fleuris, dont les critères, à la fois techniques et environnementaux, constituent justement la marche à suivre pour végétaliser et embellir durablement l'espace public. Dans ce contexte, les centres-villes ne peuvent devenir qu'attractifs.

## Une nécessaire revitalisation

**Villandry**, dans le Centre Val-de-Loire, 1 Fleur. Son château du 16<sup>e</sup> siècle, ses jardins style Renaissance, raffinés et élégants tout au long de l'année... Désormais, il faudra rajouter à cette liste la qualité de ses espaces publics. En effet, la commune qui compte environ 1 100 habitants à l'année, a requalifié son centre-bourg. Une impérieuse nécessité d'après les élus, car le village avait beau être idéalement situé à proximité immédiate du jardin, il grevait un certain nombre de problèmes : des enrobés vieillissants et faïencés, des ruelles sans âme... Au sol, pour ne pas perturber l'équilibre de ce village historique et ainsi valoriser le patrimoine existant, dont l'église Saint-Etienne, des pavés calcaires ont été posés. Derrière

l'église, non loin de la mairie, un second souffle a été donné au jardin du presbytère, autrefois quadrillé par des haies basses de buis. Ces derniers, qui cernaient des plantations diverses en carrés, ont laissé place à des lavandes, des potentilles... Toute une cohorte de vivaces composent désormais ces 'carrés jardinés', dont l'aspect général rappelle l'abondance des jardins de curé. Le long des habitations, des pieds-de murs se sont également végétalisés avec des rosiers et des clématites. Depuis la fin des travaux, les touristes venus admirer le jardin investissent de plus en plus le bourg du village. Une réussite grâce au végétal.



© Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché



© Canopée-Thourotte

## Une identité végétale renforcée

A **Thourotte**, 3 Fleurs, dans l'Oise, l'ancienne Route Départementale 932, véritable fracture urbaine soumise pendant trop longtemps à un trafic routier intense, reprend vie depuis sa totale transformation. Fermée depuis l'aménagement d'une voie de contournement, cette bande d'enrobé de 570 m de long s'est en effet transformée en un parc urbain, composé d'un verger, de jardins thématiques et d'une zone humide. Et de l'aveu de la municipalité, les habitants n'auraient pas voulu

que cet espace soit bâti ! Ils voulaient un espace calme et apaisé. Depuis la création du parc, la vie a repris ses droits au cœur de la ville. Et le principal matériau de composition de ce chantier, en l'occurrence le végétal, a amené indéniablement de la sérénité... et des chalands au cœur de cette commune de moins de 4 600 habitants.



© Ville de Villandry



© Ville de Villandry



© Ville de Villandry



© CNWF





## Tourisme de proximité

# Un label au service du territoire

Créé pour valoriser l'attractivité touristique des communes, le label Villes et Villages Fleuris entretient toujours cette vocation. D'autant plus qu'en période de crises, qu'elles soient sanitaires ou économiques, **le label s'impose plus que jamais comme le garant d'une destination touristique de qualité en raison d'un cadre de vie agréable et attractif.**

Depuis 61 ans déjà, le label Villes et Villages Fleuris récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie à travers plusieurs prismes tels que la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, le développement de l'économie, la préservation du lien social... mais aussi l'attractivité touristique. Car il faut rappeler qu'en 1959, au moment de la création du

## Renforcer l'attractivité

Le label s'avère ainsi être un outil de gestion et de communication très efficace, car il renforce ainsi l'attractivité des villes et villages et leur apporte une visibilité sans précédent. In fine, il représente un réel outil de promotion touristique, parfois comme produit à part entière, mais toujours comme élément de qualité de l'accueil. Toutefois, les villes et villages labellisés ne sont pas les seuls à bénéficier du fort pouvoir d'attractivité du label ! Car cela profite également à l'ensemble des territoires, départements (le label récompense les Départements Fleuris) et régions. Ces dernières jouent même un rôle majeur dans la promotion des atouts touristiques des territoires car depuis la loi NOTRe, elles ont pour compétence la conduite des politiques de développement touristique. Et ont également un rôle clé dans la sensibilisation des acteurs de terrain pour valoriser le

label par le ministère de l'équipement en charge du tourisme, le fleurissement des villes et villages a été conçu comme une action à vocation touristique. Celle-ci est restée intacte puisqu'il est aujourd'hui l'un des rares labels touristiques à relever du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en charge du tourisme. Cette vocation s'exprime d'ailleurs dans les critères d'attribution du label puisque les actions d'animations et de valorisation touristiques sont prises en compte. Les communes doivent, en effet, être en mesure de promouvoir et faire vivre le label auprès des visiteurs et touristes via, par exemple, des événements, des visites de parcs et jardins...

cadre de vie. Ce label fait d'ailleurs souvent écho aux valeurs des stratégies touristiques régionales, à l'instar de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont la campagne « Renâitre ici » favorise un tourisme sensoriel, émotionnel et accueillant. Ou encore l'exemple des Hauts-de-France, dont le projet paysager les Jardins de la Paix, conçus sur les sites emblématiques du souvenir de la Première Guerre mondiale, s'inscrit parfaitement dans le tourisme de mémoire, l'un des grands axes de la politique touristique de la Région. Pour les Pays de la Loire, l'aménagement paysager, qu'il soit réalisé en bord du littoral ou à l'intérieur des terres avec la création de plus de 3 000 km de pistes cyclables, est également un levier fort de l'attractivité touristique du territoire.



## Répondre aux attentes des visiteurs

Par ailleurs, malgré ses 61 ans printemps, le label Villes et Villages Fleuris est toujours aussi actuel puisqu'il répond parfaitement aux attentes des visiteurs dont les besoins et aspirations ont évolué avec le temps. Séjourner dans un cadre apaisant et ressourçant, où les richesses historiques, architecturales, naturelles et culturelles sont mises en valeur par un embellissement soigné du cadre de vie, apporte un peu de douceur et de quiétude aux habitants et aux visiteurs. Le label peut alors devenir un argument déterminant dans le choix d'une destination. Il s'inscrit également dans des tendances touristiques de fond, telles que l'écotourisme et le slowtourisme, des marchés aujourd'hui en pleine expansion. Aménager des sentiers pédestres et cyclables le long des voies vertes permet de découvrir autrement et paisiblement la richesse paysagère et patrimoniale d'un territoire, réaliser une promenade paysagère dans un vignoble renouveau l'offre œnotouristique d'une destination, soigner les abords d'un camping en bord de rivière ou d'un port fluvial améliore l'accueil des touristes, et entretenir les jardins des châteaux et abbayes contribue à valoriser ces sites historiques. Autant d'exemples qui apportent non seulement une plus-value aux destinations



mais offrent aussi aux visiteurs des expériences à vivre uniques lors de leur séjour en France. Ce tourisme à la fois plus humain et proche de la nature répond en tous points aux enjeux du tourisme durable, thématique majeure vers laquelle s'est orienté le label Villes et Villages Fleuris ces dernières années. Meilleure gestion de l'eau, préservation des milieux naturels sensibles, prise en compte du paysage dans tout projet d'aménagement, sensibilisation des voyageurs à la fragilité des éco-systèmes... sont autant de réflexions qu'élus et acteurs sur le terrain doivent mener pour construire le tourisme de demain. Alors que la Covid-19 a eu pour impact de sonner momentanément le glas d'un tourisme mondialisé, où souvent l'environnement était mis de côté, la France, avec son incroyable richesse patrimoniale et naturelle qui en fait la première destination touristique mondiale (8 % du PIB), a tous les atouts pour s'imposer comme une destination de référence en matière de tourisme durable. Et le label sera sans doute l'un de ses meilleurs alliés. C'est pourquoi plus de 12 000 communes sont engagées aujourd'hui dans cette démarche.





## Rencontre avec Atout France

### “Donner plus de place à la nature”

Préservation des milieux naturels sensibles, prise en compte du paysage dans tout projet d'aménagement, développement de l'offre de proximité... le label Villes et Villages Fleuris répond aux enjeux du développement durable. Et s'inscrit ainsi dans le tourisme de demain. Interview de Caroline Leboucher, directrice générale d'Atout France.

#### Suite au Covid-19, comment la France peut-elle se positionner sur un tourisme de proximité et durable ?

Caroline Leboucher : nous sommes rentrés dans une période où la conscience environnementale se développe fortement en France et la crise sanitaire que nous venons de traverser joue un rôle d'accélérateur. Conjoncturellement, les destinations et les opérateurs du voyage l'ont bien compris : il n'y a qu'à regarder les campagnes de communication qu'ils déploient : toutes valorisent l'aspect sécurisant de vacances en France mais aussi l'envie de se retrouver, de se ressourcer et de se dépayser en redécouvrant les richesses du patrimoine naturel et culturel français ou encore de consommer local afin de soutenir l'économie et préserver l'emploi. La France dispose de grands espaces inscrits au patrimoine mondial et de parcs protégés avec de nombreuses pépites à découvrir ou redécouvrir. Plus structurellement, nombre de territoires, y compris des régions comme l'Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes par exemple, avaient déjà développé, avant la pandémie, une stratégie volontariste de développement d'un tourisme de proximité et durable, la première développant le concept de l'occitalité, la seconde d'un tourisme bienveillant. Nous avons la chance d'avoir en France une variété de paysages et une richesse patrimoniale exceptionnelles, un catalogue d'activités pouvant satisfaire tous les goûts...

#### Comment agir ?

Au-delà de cette année singulière, il s'agit maintenant de faire perdurer la tendance et, pour les territoires et entreprises, de séduire et fidéliser les voyageurs français dont un nombre croissant avait pris le réflexe vacances à l'international... Pour ce faire, originalité et authenticité des expériences proposées, investissements pour développer une offre

d'hébergement de qualité et plus durable, qualité de l'accueil, développement de façon générale d'une offre plus soignée de l'environnement, slow tourisme, produits et savoir-faire locaux, autant de leviers à activer par les destinations.

#### En quoi le label Villes et Villages Fleuris est-il un atout dans ce positionnement ?

Ce label est le gage d'un accueil de qualité, dans un environnement agréable et soigné qui contribue fortement à la valorisation du patrimoine des communes labellisées et à leur attractivité. Le cadre de vie verdoyant, le renouvellement des espèces de végétaux tout au long de l'année, permet aussi de valoriser auprès de visiteurs de plus en plus sensibles à cette dimension l'engagement des destinations en faveur de l'environnement. Au-delà du fleurissement des communes que le grand public perçoit, le processus de labellisation prend en compte de nombreuses composantes liées aux modes de gestion du patrimoine (respect des ressources naturelles et de la biodiversité, protection des sols, valorisation des déchets verts, actions contre le changement climatique...). Ces aspects du label mériteraient certainement d'être davantage valorisés.

#### Est-ce un élément de différenciation sur le marché mondial ?

Donner plus de place à la « nature » dans nos cadres de vie est une tendance sociétale dont s'emparent de nombreuses destinations dans leur stratégie de développement touristique. En faire un véritable outil de différenciation suppose cependant des engagements élevés, que peu de pays ont pour le moment mis en œuvre. Pour autant, la présence d'espaces naturels protégés et la possibilité de s'immerger dans la nature constitue bien souvent aux yeux des visiteurs un argument auquel ils sont particulièrement sensibles. La France dispose sur ce plan, tant en métropole qu'outre-mer, d'un capital indéniable. Le label Villes et Villages Fleuris mériterait certainement d'être davantage valorisé sur certains marchés européens de proximité. Les plaques d'entrée de ville (qui ont d'ailleurs été renouvelées avec une très belle charte !) sont une « promesse » qu'il faut relayer. On ne peut qu'encourager les communes à utiliser le label comme outil marketing et de promotion vers les visiteurs déjà présents ou potentiels, en le valorisant sur leurs supports de communication, en organisant des parcours ou visites guidées sur les thématiques liées au label, etc.

#### Quels sont les enjeux du tourisme durable pour la France ?

Même si de nombreux professionnels se sont déjà fortement engagés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation en ressources et en énergie ou encore leurs déchets, d'importants efforts doivent encore être réalisés, dans le tourisme comme d'ailleurs dans beaucoup de secteurs. En effet, pour que le tourisme ne prête pas le flanc aux critiques sur ses impacts négatifs et que l'on n'oublie pas ce faisant ses bénéfices notamment économiques, il doit devenir plus vertueux. Atout France est engagé depuis longtemps sur la recherche d'un équilibre entre développement touristique, sauvegarde de l'environnement et préservation du cadre de vie pour les habitants. Atout France a, dans le cadre d'un rapport piloté par l'ADEME, formulé des propositions opérationnelles en faveur de l'essor d'un tourisme durable en France.

## Rencontre avec ADN Tourisme

### “Le tourisme de demain sera durable ou ne sera pas”

Le label Villes et Villages Fleuris s'inscrit dans cette tendance forte où tourisme doit désormais rimer avec respect de l'environnement mais aussi des populations locales. D'où la nécessité d'accompagner les destinations dans cette transition. Interview de Christian Mourisard, président d'ADN Tourisme\*.

#### Le tourisme durable est-il représentatif du tourisme de demain ?

Christian Mourisard : le temps est fini où il était de bon ton de rajouter le mot « développement durable » pour « verdier » une stratégie de développement touristique. Je suis persuadé que le tourisme de demain sera durable ou ne sera pas ! Il faut que toutes nos actions soient durables : c'est une demande forte des clients auxquels nous nous devons d'apporter une réponse claire. La crise sanitaire que nous sommes en train de vivre nous amène d'ailleurs à penser le tourisme différemment, avec une plus grande attention portée aux ressources naturelles, à la préservation des patrimoines et au respect des populations locales.

#### Répond-il aux nouvelles attentes des visiteurs notamment français ?

Bien sûr ! Avec la crise, la recherche de sens dans les séjours touristiques est devenue encore plus forte. Nombre de territoires valorisent, à raison, le « consommer local » et les savoir-faire locaux. Par ailleurs, les touristes, ne voulant pas forcément se retrouver dans des endroits très fréquentés, seront à la recherche de lieux moins connus, mais non moins intéressants, à découvrir.

#### Quel rôle joue le label Villes et Villages Fleuris à ce niveau ?

Il montre vraiment la prise en compte croissante, au niveau local, des enjeux écologiques dans la valorisation des territoires. Il souligne combien l'attractivité d'une destination se bâtit non seulement sur ses richesses naturelles et patrimoniales, mais aussi sur la manière dont elle les préserve et les entretient. Une destination est un territoire vivant, tourné vers l'avenir. Et le label Villes et Villages Fleuris atteste de cette ouverture nécessaire pour permettre le développement d'un tourisme vertueux. C'est aussi un label qui mobilise les équipes municipales en charge des espaces verts pour repenser l'environnement et imaginer des approches végétales nouvelles. Le label crée une émulation des équipes qui s'emploient à travailler en respectant les enjeux environnementaux. Enfin, le label est une fierté pour les habitants et même un levier citoyen pour les faire participer à la démarche.

#### Comment convertir les destinations au tourisme durable, et les accompagner ?

Les organismes institutionnels du tourisme sont légitimes pour porter la problématique du développement durable au niveau de leurs destinations, mais elles ont besoin d'être accompagnées, pour que ce sujet devienne un élément transversal à toutes leurs actions. C'est pourquoi nous réfléchissons à la mise en place d'une certification dédiée. Nous travaillons également à intégrer des indicateurs spécifiques « développement durable » dans les éléments de prospective sur les destinations. Enfin, nous souhaitons, au niveau d'ADN Tourisme pouvoir identifier et valoriser des formations estampillées « développement durable ».

#### Avez-vous des exemples de destinations qui misent sur le tourisme durable ?

Conscient que l'Office de Tourisme doit être l'un des moteurs d'une destination écoresponsable, celui de Destination Royan Atlantique a souhaité s'engager dans une démarche environnementale afin de contribuer à la préservation des ressources naturelles, tout d'abord dans ses propres actions de communication, mais aussi en valorisant les trois grandes zones naturelles de son territoire appartenant au réseau européen Natura 2000. Le CDT du Gers, quant à lui, a développé la démarche Terra Gers® pour promouvoir les offres touristiques de la destination qui répondent à des critères de développement durable, de respect de l'environnement et à des valeurs d'échange et de solidarité.

#### Quelles sont les offres à inventer ?

Il est trop tôt pour savoir si la crise va avoir un impact sur l'évolution de l'offre sur le long terme. En revanche, il est indéniable qu'elle a renforcé, chez les visiteurs, la nécessité de trouver un sens à leur expérience touristique. La multiplication de produits touristiques standardisés et uniformisés a fait son temps. Désormais, ce n'est plus le global qui doit imposer la norme à suivre au niveau local, mais bien les initiatives locales qui doivent être valorisées au niveau national pour inspirer d'autres initiatives locales. Il faut faire confiance au dynamisme et à l'inventivité des acteurs locaux, des professionnels et des habitants pour tirer le meilleur, collectivement, de leurs territoires.

#### Quels sont les contours du « tourisme de demain » ?

Sans aucun doute, un « tourisme » à visage humain, basé sur une réflexion collective entre les destinations, les professionnels, les habitants et, bien sûr, les touristes. Un « tourisme » qui soit à la fois synonyme d'emplois et de ressources pour les territoires, mais aussi d'échanges et d'épanouissement personnel. En un mot, voyager demain, ce devra être voyager mieux. C'est en tout cas l'ambition que porte ADN Tourisme.

\*ADN tourisme regroupe les trois fédérations historiques des acteurs institutionnels du tourisme : Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires, et Destination Région.



© Gilles Cramps



© ADN Tourisme



## Valorisation touristique

# Promouvoir une destination

Afin de récompenser les Villes et Villages Fleuris engagés dans une démarche de valorisation touristique, le CNVVF décerne, chaque année, un prix national dédié à des communes. Preuve du lien étroit qu'entretient le label avec l'attractivité d'un territoire. En 2020, Montigny-lès-Metz, et Chenillé-Changé, toutes deux 4 Fleurs, ont eu la chance d'obtenir ce précieux titre. A travers ce prix, il s'agit de distinguer une commune qui valorise son offre touristique par une démarche

dynamique de promotion de son territoire à travers plusieurs dispositifs, tels qu'une communication dédiée (brochures, guides, sites web...), une valorisation adaptée du patrimoine végétal et des savoir-faire locaux (parcs et jardins), ou encore des offres de découverte de ce patrimoine (parcours ludiques, sentiers pédagogiques, événementiels...). Voici deux exemples de politique réussie.



## Valoriser le tourisme rural

Situé au bord de la rivière la Mayenne, au cœur de l'Anjou, Chenillé-Changé, petit village de 140 âmes, a su préserver son patrimoine d'antan avec ses maisons aux murs de schiste et aux grands toits d'ardoise, son église du 11<sup>e</sup> siècle, son moulin à eau et son château des Rues, tous trois classés à l'inventaire des monuments historiques. Labellisé Village de Charme, **Chenillé-Changé** a également su, depuis plusieurs décennies, conjuguer le tourisme avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et environnemental. « La pierre alliée au végétal contribue ainsi à l'ambiance authentique de ce petit village, 4 Fleurs, qui séduit chaque année près de 50 000 visiteurs ! » explique la municipalité. Il faut reconnaître que l'offre touristique est variée grâce à plusieurs structures privées (bateau-promenade, location de péniches, hébergements insolites, restaurant...) mais aussi publiques. En effet, la commune est elle-même très impliquée dans le développement d'un tourisme

rural puisqu'elle gère deux gîtes et une aire de camping-car, propose des parcours de visites pour découvrir le patrimoine du village, soutient les acteurs locaux du tourisme via des actions de promotion (flyers), et travaille à ce jour sur un projet de sentiers de randonnées itinérantes autour des chapelles du territoire. Par ailleurs, son engagement dans le développement durable et la préservation de la biodiversité, associé à un plan de gestion différencié élaboré en collaboration avec le CAUE de Maine et Loire, lui permettent d'entretenir et de valoriser les différents espaces notamment touristiques (parcs, jardins, camping, gîtes) de la commune. Une démarche concluante qui fait de Chenillé-Changé, désormais commune nouvelle Chenillé-Champeussé depuis son association avec Champeussé-sur-Baconne, une destination touristique dynamique. Champeussé-sur-Baconne s'est d'ailleurs engagée, depuis 2016, dans la démarche du fleurissement avec une proposition à la 1<sup>e</sup> Fleur pour 2021.

## Découvrir la ville en jouant

Autre commune récompensée, **Montigny-lès-Metz** dans le Grand-Est. Attachée à la qualité de son cadre de vie, la Ville porte un soin tout particulier au fleurissement afin de maintenir son niveau d'excellence 4 Fleurs que la collectivité détient depuis 2010, avec l'obtention d'une Fleur d'Or en 2016. « Si nous avons obtenu en plus le prix de la valorisation touristique, c'est notamment pour nos efforts en matière de communication autour de notre Fleur d'Or, vecteur d'attractivité touristique. Plusieurs actions ont ainsi été créées à travers la thématique 'la ruée vers l'Or' » souligne la municipalité. Par exemple, un circuit pédestre et jeu de piste a été créé afin qu'habitants et touristes résolvent une énigme en découvrant le mot 'Or' au sein des structures présentes dans la vingtaine de massifs fleuris aménagés dans la ville. Un plan du parcours a d'ailleurs été édité par la mairie.

L'opération est reconduite chaque année, avec une nouvelle thématique. Le fleurissement permet ainsi aux habitants et aux touristes de découvrir la ville autrement sur le thème du jeu. En parallèle, la municipalité organise des animations touristiques autour du label comme des apéro-spectacles dans les jardins. Et a habillé son mobilier d'information urbain afin de le transformer en jardinières photographiques. Labellisée Agenda 21, la Ville de Montigny-lès-Metz est également très engagée dans le développement durable. Elle a d'ailleurs ouvert en avril 2019, un espace dédié : l'Atelier de Jean-Marie. Sa mission est d'informer et de sensibiliser les usagers à la protection de l'environnement au travers d'actions concrètes comme des ateliers thématiques (jardinage, compost...).



**CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**  
Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance  
Télédoc 311 - 6, rue Louise Weiss  
75703 Paris cédex 13  
Tél. 01 44 97 06 41  
e-mail : message@cnvfv.fr  
www.villes-et-villages-fleuris.com

et ses partenaires



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CNVVF**  
présidé par **M. Thibaut Beauté**

**REGION ET DEPARTEMENT**  
Hauts-de-France  
Territoire-de-Belfort

**COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS**  
Amiens (Somme)  
Beauvais (Oise)  
Claye-Souilly (Seine-et-Marne)  
La Gacilly (Morbihan)  
Raival (Meuse)

**FILIERE TOURISME**  
• Atout France  
• Offices de tourisme de France  
• Tourisme & Territoires  
• Destination Régions

**FILIERE HORTICULTURE ET PAYSAGE**  
• Jardineries et Animaleries de France  
• Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières  
• Union Nationale des Entreprises du Paysage  
• Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants  
• Hortis  
• Société Nationale d'Horticulture de France

**MEMBRES ASSOCIÉS**  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Ministère de la Culture.  
Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance  
Ministère de la Transition écologique et solidaire



